

# opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Le paradoxe des petites et moyennes entreprises

III - Pouvoir suivre la mode

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 5-10 B)

L'Europe des transports; Le droit des ententes et les accords de recherche; Report de la réunion des Ministres des Finances des Six; Le Président Malfatti à l'UNICE; Groupe ad-hoc sur l'accroissement des compétences du Parlement; Conjoncture Européenne; Les réunions ministérielles; Les aides financières aux Charbonnages; La politique commune de l'énergie; Le taux de prélèvement CECA.

- EUROFLASH (P. 11-45)

Sommaire Analytique, P. 11

Index Alfabétique, P. 40

N° 632 - 19 Octobre 1971

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

# OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

Tél. : 704.53.20      MUNDI-PARIS  
Télex : 27 989  
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i> .....	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i> .....	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i> .....	André GIRAUD
<i>Service Informations</i> .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i> .....	
<i>Institutions Européennes</i> .....	Jean LAURE

## SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

## BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

## ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire .....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

## L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Quand, en relation avec les questions que l'on se pose sur l'avenir des petites et moyennes entreprises (voir Lettres n<sup>os</sup> 627 et 631), on examine quelques-unes des tendances qui se manifestent déjà clairement aux Etats-Unis à cet égard - et dont on commence à trouver les premiers signes en Europe - deux faits apparaissent particulièrement frappants.

C'est d'abord l'évolution accélérée des goûts et des besoins des consommateurs, ce qui impose un changement tout aussi rapide dans l'assortiment des biens et services qui leur sont offerts. C'est ensuite l'évolution non moins accélérée des méthodes et même des conditions de gestion et de financement des entreprises, ce qui modifie déjà considérablement - et pourrait, demain, modifier bien davantage - les rapports de forces entre petites et moyennes entreprises d'une part, et grandes entreprises d'autre part.

Que les goûts des individus se transforment particulièrement vite aujourd'hui, il est facile de le constater : en moins d'une génération, tous les Européens - avec parfois, selon les pays, un décalage dans le temps - ont singulièrement modifié l'ordre de priorité de leurs dépenses personnelles. Au lendemain de la guerre, la priorité, dans leur budget, allait au ravitaillement; il s'agissait, avant tout, de se nourrir. Ensuite le logement, puis l'habillement ont pris le pas sur le ravitaillement. Plus tard, c'est l'automobile qui est devenue "indispensable". Enfin, on entre à présent dans l'ère des loisirs et du tourisme, cependant que les préoccupations culturelles occupent progressivement une place qu'elles n'avaient pas - du moins pour le plus grand nombre - il y a seulement 15 ans. Ainsi, l'élévation des niveaux de vie et la démocratisation de l'enseignement se sont combinées pour modifier radicalement l'optique de très nombreux Européens.

Chez les jeunes en particulier, on observe une forte réaction contre tout ce qui présente un caractère trop "fonctionnel", contre les articles de série, contre une production de masse excessivement standardisée. Jamais le mot "personnalisation" n'a été autant à la mode, s'agissant des produits les plus divers : habitations, voitures, cigarettes, vêtements, services bancaires, tourisme, etc..

L'évolution de la balance touristique de l'Italie constitue une bonne illustration de ce phénomène général : jusqu'en 1966, cette balance a été très fortement positive, car si les étrangers venaient en masse séjourner dans le pays, relativement rares étaient les Italiens à passer leurs vacances hors de leurs frontières. Mais, depuis cinq ans, les choses ont considérablement changé : il suffit de noter, pour s'en apercevoir, que les dépenses des touristes italiens à l'étranger ont presque doublé de 1966 à 1969, passant de \$ 261 à 493 millions.

Ce dernier point mérite un examen particulier, car, contrairement à une opinion fort répandue, notamment chez beaucoup de techniciens de l'économie, c'est sans doute là que réside le principal avantage des petites et moyennes entreprises sur des concurrents pourtant bien plus puissants. Cet examen fera l'objet d'une dernière Lettre.

---

Un autre facteur vient encore, de façon assez inattendue, transformer le marché et en même temps offrir aux petites et moyennes entreprises une nouvelle chance : c'est l'essor du leasing. Aux Etats-Unis, déjà considérable est le nombre des responsables de PME à avoir appris qu'il est antiéconomique d'immobiliser des capitaux importants - qu'il leur faut emprunter le plus souvent - pour l'acquisition de matériels (machines, équipements de bureau, engins de manutention, voire ordinateurs) risquant d'être périmés avant d'être amortis, alors qu'en louant ces matériels, il leur devient possible tout à la fois de disposer toujours de l'équipement le plus moderne et de consacrer leurs capitaux à d'autres usages.

Pour ces entreprises, c'est plus qu'une amélioration : c'est une véritable révolution qui, depuis les Etats-Unis, commence à gagner l'Europe. Or, sur ce continent, il est patent que le principal handicap des PME, même des plus dynamiques, a toujours été - sauf en Suisse, peut-être - le manque de capitaux, la difficulté d'accès au marché financier. Généralement seul propriétaire de son entreprise, le patron d'une PME ne pouvait, en dépit de ses références techniques, offrir à d'éventuels prêteurs - banques en particulier - qu'une "surface" fort réduite. Emprunter lui était donc, sinon impossible, du moins fort onéreux puisque le taux d'intérêt qui lui était demandé dépassait sensiblement celui qui était consenti aux entreprises de plus grande surface. En l'absence de capitaux frais, il lui fallait donc renoncer à construire les ateliers et acquérir les machines nécessaires à son expansion - ou même à sa survie.

Dès lors que ce petit patron, grâce au leasing, n'a plus besoin de capitaux pour ses investissements fixes, le tableau change complètement. Un exemple particulièrement éloquent en est fourni par l'ordinateur. En quelques années, les entreprises utilisatrices de ces machines sont passées du stade de l'achat à celui de la location, et l'on en est déjà à un troisième stade : la simple location à une firme spécialisée du temps et des services d'un ordinateur, qu'il n'est ainsi plus besoin ni d'acheter ni de louer. Cette évolution, qui se fait sans bruit, est en train de bouleverser le rapport des forces dans l'industrie et les affaires. D'abord strictement réservée aux plus puissantes sociétés, l'utilisation des ordinateurs est en voie de banalisation, et jusque parmi les petites et moyennes entreprises. Voilà qui, assurément, marque le début d'une ère nouvelle.

Le manque de moyens de financement n'étant plus un obstacle dirimant à leur développement, les PME peuvent désormais opérer dans des conditions tout à fait différentes, et c'est maintenant - maintenant surtout - que l'on peut parler de leurs "atouts" face aux grandes sociétés. Or ces atouts apparaissent considérables. C'est d'abord la souplesse et la rapidité de réaction qui permet l'adaptation de l'entreprise à des goûts et à des besoins nouveaux - du fait notamment que le patron, seul responsable, peut prendre sans délai la décision de réorienter ses fabrications. C'est, en second lieu, la légèreté, au moins relative, des frais généraux - due à ce que le patron et les membres de son personnel cumulent souvent plusieurs fonctions (commerciales, techniques, administratives, etc...). C'est enfin l'imagination et la capacité d'invention.

Ce dernier point mérite un examen particulier, car, contrairement à une opinion fort répandue, notamment chez beaucoup de techniciens de l'économie, c'est sans doute là que réside le principal avantage des petites et moyennes entreprises sur des concurrents pourtant bien plus puissants. Cet examen fera l'objet d'une dernière Lettre.

---

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'EUROPE DES TRANSPORTS. - Décidément, la politique commune des transports ne verra pas le jour de si tôt. Non seulement il n'est même plus question de respecter les échéances du Traité de Rome, mais encore on peut se demander si cette politique a une chance de voir le jour dans un avenir de toute façon lointain. Les intérêts en jeu sont-ils à ce point importants qu'on ne puisse vaincre des difficultés qui, en tout état de cause, sont moindre que celles que les Six ont rencontré dans le secteur agricole? Sans doute pas. La vérité est plutôt qu'aucune motivation sérieuse ne guide l'un ou l'autre des Etats membres, et que chacun d'entre eux a le sentiment que l'on pourrait fort bien "continuer comme ça".

Le débat général qu'avait espéré susciter la Commission en transmettant un memorandum sur les priorités à respecter d'ici la fin 1971 a été esquivé par le Conseil qui s'est réuni la semaine dernière à Luxembourg. Georg Leber, le Ministre allemand, avait pourtant dit "je suis venu ici pour parler de questions concrètes ..." Un accueil poli a été réservé à son texte qui, comme tant d'autres, a été finalement transmis aux Représentants permanents. Comment faire pour décloisonner les économies nationales de transports, encore isolées treize ans après la création du Marché Commun ? La question est remise à une date ultérieure, peut-être au 2 décembre, date fixée pour la prochaine réunion. Malgré tout, cette session ministérielle n'a pas été totalement inutile. Les Six ont réglé deux problèmes pendant depuis très longtemps.

- 1°) L'établissement d'un régime spécial applicable à un mode très particulier de transports par route de voyageurs : les services réguliers et les navettes - formule dont la pratique se généralise à grande allure.

- 2°) Les dispositions du contrôle, en matière sociale, exercé sur les transports routiers "à courte distance" (moins de 50 kms). Le Règlement général était d'application trop rigoureuse pour ce mode de transport.

Les Ministres ont également longuement débattu des poids et des dimensions des camions. C'est un "vieux" dossier, mais, malgré les professions de "volonté politique" d'aboutir à un compromis rapidement, les positions ne se sont guère modifiées. Pour ne parler que du poids à l'essieu - question qui préoccupe tout le monde pour le moment, bien qu'elle soit en fait liée à d'autres problèmes comme le poids total du véhicule et la puissance des moteurs - il y a un clivage très net entre la France et la plupart de ses partenaires. L'affaire est importante car elle engage des intérêts industriels et sociaux considérables. Paris tient à ce que la limite maximum autorisée, par essieu, soit, au niveau communautaire, fixée à 13 tonnes, et fait valoir de multiples arguments de rentabilité économique. La vérité, plus simple, est peut-être que le principal constructeur français, Berliet, ne peut pas à bref délai modifier

sa chaîne de production, conçue uniquement pour les 13 tonnes. Et Berliet emploie 60.000 personnes.

Les autres industriels européens, soit fabriquent déjà (parce que leur réglementation nationale le leur impose), soit peuvent fabriquer (parce que leurs chaînes sont suffisamment souples ou diversifiées) des camions à essieu maximum de 10 tonnes. Aussi sont-ils partisans de maintenir cette limite au niveau européen, voire de fixer une limite de compromis à 11,5 tonnes ... ce qui n'arrange pas plus la France. Il est douteux que la France puisse tenir sur cette position bien longtemps, d'autant que Georg Leber a demandé que Londres soit consulté sur cette affaire - et le sera d'ailleurs de toute façon d'ici quelque temps par application des règles de la période dite intérimaire arrêtée durant les négociations. Or, les Anglais, comme les autres candidats sont, dit-on, de fervents partisans du 10 t. par essieu. En tout état de cause, il n'est pas question - contrairement à ce que souhaitait la Commission - que la norme communautaire qui sera retenue, quelle qu'elle soit, puisse être appliquée dès le début de l'année 1974.

Les Ministres se retrouveront donc à Bruxelles le 2 décembre. Certains voient là le signe de la "volonté" de sortir la politique des transports de l'ornière dans laquelle elle se trouve depuis des années. Il faut attendre pour "tester" cette volonté, car ce n'est pas au rythme de deux réunions par an, même rapprochées, que des progrès sensibles pourront être enregistrés.

LE DROIT DES ENTENTES ET LES ACCORDS DE RECHERCHE. - La Commission va préciser l'applicabilité des règles de concurrence du Traité aux accords de recherche et de développement en commun, à propos d'un accord important qui lui a été notifié et au sujet duquel elle entend prendre, sauf en cas d'objections de tiers intéressés, une décision favorable.

Il s'agit d'un accord entre les compagnies HENKEL de Düsseldorf et COLGATE-PALMOLIVE de New York, qui entendent coordonner leurs projets de développement pour certaines lessives pour textiles, et mettre en oeuvre ces projets par l'intermédiaire d'une société de recherche fondée à parité en Suisse. Cette société fera la synthèse des travaux que ses fondatrices ont menés jusqu'à présent et les poursuivra jusqu'à ce qu'ils soient exploitables sur le plan commercial. Les résultats de la recherche en commun (brevets et know-how) seront accessibles aux deux partenaires, qui pourront les exploiter sans restriction. Moyennant une redevance de 2% au maximum du prix de vente, chaque partenaire aura le droit d'obtenir de la société de recherche une licence pour tous les pays dans lesquels les résultats des recherches sont protégés.

Cette décision favorable doit être appréciée dans le cadre des efforts déployés par la Commission pour définir les limites du droit des ententes qui sont assignées aux accords en matière de recherche et de développement en commun. La Commission a souligné déjà à différentes reprises qu'il est nécessaire de favoriser la coopération dans le domaine de la recherche et du développement si l'on désire assurer la capacité

compétitive dans un marché plus grand et préserver les possibilités techniques et économiques de développement. En mai 1970, elle a en outre soumis au Conseil un Règlement qui doit permettre de lever, d'une façon générale, en faveur d'accords de recherche et de développement - dans certaines conditions qui devront être établies cas par cas - l'interdiction de constitution d'ententes visée à l'article 85.

La Commission a pour mission d'empêcher que la coopération dans le domaine de la recherche permette de poursuivre des objectifs de restriction de la concurrence (tels que la répartition ou la protection des marchés nationaux). Elle a pris position pour la première fois à ce sujet dans un avis de mars 71, en contestant dans un accord de recherches une disposition prévoyant pour chaque partenaire, sur son marché principal, un régime préférentiel de taux de redevance relatif aux licences lui ménageant ainsi une position territoriale préférentielle inadmissible. Dans le même souci de garantir la libre circulation des biens, elle a également fait savoir aux intéressés que les brevets et le know-how - qui sont le fruit de leurs recherches en commun - ne peuvent pas être utilisés pour empêcher l'importation dans un Etat membre de produits fabriqués par l'un d'entre eux à l'aide des résultats de leurs recherches en commun et mis en circulation dans un autre Etat membre. Ce dernier avis a été confirmé par la Cour de Justice dans un jugement du 8.6.1971 (affaire "D.G.G./Metro").

#### REPORT DE LA REUNION DES MINISTRES DES FINANCES DES SIX. -

La réunion trimestrielle de ces Ministres, qui devait avoir lieu à Paris le 27 octobre, a été repoussée en raison de la visite à Paris des dirigeants soviétiques. Cette décision a été connue à l'occasion du Comité monétaire qui s'est tenu la semaine dernière à Bruxelles. On prévoit que cette réunion pourrait se tenir au début du mois de novembre, sans doute le 4.

LE PRESIDENT MALFATTI A L'UNICE. - Parlant devant l'assemblée de l'Union des Industries de la Communauté Européenne, le Président de la Commission a notamment déclaré qu'il est "évident que pour les pays européens l'objectif prioritaire est l'élimination, si possible avant 1971 et en même temps qu'un réaligement sélectif de toutes les monnaies, des mesures américaines de caractère protectionniste ... La persistance de ces mesures, outre qu'elle entraînerait une réduction des exportations communautaires, mettrait tous les partenaires commerciaux dans des situations fort difficiles. Non seulement nous serions sous la très grave menace d'une mise en mouvement d'un engrenage de mesures et de contremesures de caractère protectionniste, mais le climat politique et psychologique des négociations avec les Etats-Unis se trouverait altéré".

" Les pays européens, a précisé l'orateur, n'évitent pas non plus le dialogue sur deux problèmes importants : celui du fardeau de la Défense et celui des barrières commerciales, mais ils estiment que la complexité et les incidences de ceux-ci imposent de fixer pour leur examen et leur solution un calendrier différent et des délais plus longs. En ce qui concerne le "burden sharing", j'ajouterai simplement qu'il s'agit là d'un problème exclusivement politique, qu'il serait dangereux d'examiner

uniquement en fonction de l'amélioration de la balance des paiements américaine ..."

Le problème du rapport de nos monnaies avec le dollar est important, mais je dois dire en toute honnêteté que le problème des rapports des monnaies de la Communauté entre elles est encore plus important" a souligné le Président Malfatti, "et cela pour une simple raison : 8% seulement des exportations communautaires se font en direction des Etats-Unis, tandis qu'environ 49% de celles-ci sont absorbées par la CEE elle-même. Si nous considérons maintenant les échanges de chaque pays, nous voyons que l'Italie dirige vers les Etats-Unis 10% du volume de ses exportations contre 43% vers les autres pays de la Communauté et 48% vers ceux de la Communauté "à Dix" . Pour la France, les chiffres correspondants sont 5%, 49 et 55%; pour l'Allemagne 9%, 40 et 48%.

Le rétablissement de la cohésion monétaire est une nécessité économique et politique, abstraction faite de nos négociations avec les USA, a conclu M. Malfatti. Et il est évident que cette cohésion ne peut être établie si on ne s'attache pas à résoudre toutes les questions qui la conditionnent. "Le rétablissement d'une harmonie des régimes de change exige que nous revoyons les instruments, le programme et le calendrier que nous nous étions fixés en vue de la construction de l'Union économique et monétaire."

GRUPE AD-HOC SUR L'ACCROISSEMENT DES COMPETENCES DU PARLEMENT. - La Commission vient d'arrêter la composition du groupe ad-hoc de personnalités indépendantes chargées d'établir un rapport sur l'accroissement des compétences législatives et budgétaires du Parlement Européen. Le mandat de ce groupe comporte l'examen de toutes les implications concernant l'élargissement des compétences du Parlement Européen, et notamment des sujets suivants :

- participation du Parlement à l'activité constituante permanente de la Communauté;
- participation du Parlement au processus législatif communautaire dans tous les domaines qui relèvent ou relèveront de la compétence de la Communauté;
- définition de la compétence du Parlement Européen en matière budgétaire;
- fonction du Parlement en matière de contrôle politique sur le pouvoir gouvernemental de la CEE;
- conséquences du renforcement des pouvoirs du Parlement sur les rapports entre les différentes institutions de la Communauté;
- rapport entre le renforcement et l'élection au suffrage universel et direct.

Le groupe d'experts devra terminer son rapport dans un délai de six mois. Présidé par M. George Vedel (France), il comprend : MM. Buchmann (Belgique), Elia (Italie), Fleischer (Norvège), Frowein (Allemagne), Guarino (Italie), Kapteyn (Pays-Bas), Lagrange (France), Mitchel (Royaume-Uni), Robinson (Irlande), Scheumer (Allemagne), Schonfield (Royaume-Uni), Sorensen (Danemark), Welter (Luxembourg).

CONJONCTURE EUROPEENNE. - La production industrielle dans le Marché Commun a marqué, immédiatement avant ainsi que durant la période des vacances, un léger fléchissement. Le degré d'utilisation des capacités a quelque peu baissé. Bien que les  carnets de commandes  soient devenus relativement bien garnis, les entreprises se sont efforcées, en réduisant le nombre d'heures de travail supplémentaires, d'atténuer la pression des coûts et d'adapter le rythme de leur production à la cadence ralentie des inscriptions de commandes.  La demande  de biens d'investissement tend nettement à se modérer. Dans certaines industries de base, et notamment dans la sidérurgie, la demande s'est stabilisée à un niveau relativement bas. En revanche, la consommation des ménages imprime encore des impulsions appréciables à l'activité industrielle. En Italie, où la demande, abstraction faite des commandes étrangères, marque une grande faiblesse, la production a sensiblement fléchi durant les derniers mois, tombant nettement au-dessous du niveau enregistré à pareille époque les deux années précédentes.

Les tendances à la détente qui étaient observées depuis plusieurs mois sur le marché de  l'emploi  ont persisté durant l'été. Elles se sont surtout manifestées sous forme d'une réduction de la durée effective du travail et d'une attitude réticente des chefs d'entreprise en matière d'embauche. En ce qui concerne  les prix  à la consommation, la hausse du coût de la vie s'est quelque peu modérée au cours de l'été, essentiellement sous l'influence de facteurs saisonniers, en particulier la baisse des prix de certaines denrées alimentaires. La tendance fondamentale reste néanmoins nettement ascendante. La forte augmentation des coûts demeure un important facteur de hausse des prix. En outre, il apparaît de plus en plus nécessaire d'en tenir compte pour une adaptation des tarifs des entreprises publiques. L'enchérissement des produits industriels semble pourtant s'être légèrement ralenti ces derniers temps. La hausse du coût de la vie, d'une année à l'autre, atteignait au mois de juillet 7,6% aux Pays-Bas, 5,6% en France, 5,4% en Allemagne, 4,9% en Italie et 4,2% en Belgique et au Luxembourg.

La hausse des  salaires  s'est quelque peu ralentie. En République Fédérale, les salaires horaires bruts ont augmenté de 1,7%, contre 3,3% le trimestre précédent. Au mois de juillet cependant, ils dépassaient toujours de 12% environ le niveau enregistré un an auparavant. En France, la hausse des salaires s'est légèrement modérée au second trimestre, en partie sous l'influence de facteurs saisonniers. Elle s'est chiffrée à 2,3 % entre le 1er avril et le 1er juillet, contre 3,1% le trimestre précédent. Mais, à moins d'un ralentissement sensible au cours du second semestre, elle atteindra cependant plus de 10% pour l'ensemble de l'année, taux analogue à celui qui avait été enregistré pour les années précédentes. En Italie, les salaires horaires minima conventionnels ont augmenté de 1,1% d'avril à juillet, contre 6,1% au premier trimestre. Aux Pays-Bas, le blocage général des salaires et des prix appliqué par le Gouvernement a interrompu durant quelques mois la forte augmentation des salaires horaires. Mais il semble que depuis la suspension de cette mesure, début août, les revenus salariaux aient recommencé à s'accroître fortement. En Belgique, la hausse est demeurée rapide jusqu'en juin, du fait de la persistance de la haute conjoncture.

Quant au climat boursier , il s'est depuis peu nettement détérioré. Alors qu'au début de l'été les cours des actions se maintenaient à un niveau élevé, en dépit des symptômes de plus en plus nombreux d'une accalmie progressive de conjoncture et malgré la baisse enregistrée à New York, ils ont accusé en août et septembre un

important fléchissement dans tous les pays membres. La cause essentielle en est l'aggravation de la crise monétaire internationale, qui a suscité une grande incertitude sur les Bourses Européennes.

Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises font apparaître que 15% d'entre eux croient à une augmentation de leur production au cours des mois à venir (contre 16% il y a deux mois). Le pourcentage des "pessimistes" est, à l'inverse, passé de 12% à 14%. On relève également que 34% (contre 32% il y a deux mois) considèrent leurs carnets de commandes comme moins garnis que la normale. 29% des industriels interrogés croient enfin à une augmentation de leurs prix de vente au cours des prochains mois.

LES REUNIONS MINISTERIELLES. - Les Ministres des Affaires Etrangères se sont réunis les 18 et 19 octobre à Luxembourg. A la suite de la rencontre entre le Président du Conseil en exercice et le Président du Parlement (qui a eu lieu au début du mois), les Six devaient procéder à un échange de vues sur les problèmes qui se posent au sujet de la collaboration entre ces deux institutions dans le cadre de la procédure budgétaire et lors de l'examen des actes communautaires ayant une incidence financière.

Le Conseil a ensuite examiné les problèmes concernant les relations entre la CEE et l'Algérie, en vue de la conclusion d'un accord d'association. Les Six ont également préparé les deux conférences ministérielles des négociations d'adhésion qui ont eu lieu le 19 octobre avec la Norvège et l'Irlande. Il devait surtout être question du régime à octroyer à Oslo dans le domaine agricole.

Le Conseil a poursuivi la préparation des négociations avec les pays européens de l'AELE non candidats à l'adhésion. Un mandat complet devrait maintenant pouvoir être confié à la Commission lors de la prochaine session des Six, le 8 Novembre. Enfin, à la demande de la Commission, les Ministres ont évoqué la situation dans la CEE à la suite des mesures américaines.

Le 19, les Ministres des Affaires Sociales se sont également réunis à Luxembourg. Ils ont consacré l'essentiel de leurs travaux à l'établissement des textes d'application relatifs à la décision du Conseil du 14.2.71. concernant la réforme du Fonds Social Européen. Le Conseil a également examiné, dans le domaine des statistiques sociales, deux projets de Règlements relatifs d'une part à l'organisation d'une enquête sur les salaires dans l'industrie en 1972 et, d'autre part à l'organisation d'une enquête sur la structure et la répartition des salaires dans l'industrie. Enfin, le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur le memorandum du gouvernement italien relatif à la politique de l'emploi dans la CEE.

Le 20 enfin, s'est déroulé le premier Conseil de Ministres consacré à la mise en oeuvre d'une politique régionale de la Communauté.

LES AIDES FINANCIERES AUX CHARBONNAGES. - Les aides financières accordées par les Etats membres à leurs industries charbonnières sont en diminution en 1971 par rapport aux années précédentes, aussi bien en chiffres absolus qu'à la tonne de charbon produite. Pour l'ensemble de la Communauté, elles atteignent Uc. 496 millions, contre 540,9 millions en 1970, ou Uc. 2,96 contre 3,18 par tonne de charbon extraite. Ces chiffres comprennent les aides accordées en vertu de la décision 3/71 de la Commission (ancienne décision 3/65 de la Haute Autorité) qui permet l'octroi d'aides pour favoriser la rationalisation positive et négative (fermetures) des charbonnages en vue de permettre le maintien d'un certain niveau d'extraction charbonnière, le financement de stocks de sécurité. Il s'y ajoute les aides au charbon à coke en vertu de la décision 1/70 et certaines interventions financières indirectes dans certains pays membres.

Il n'est pas tenu compte dans ces chiffres des interventions financières destinées à couvrir les déficits des organismes de sécurité sociale, interventions dont le montant atteint Uc 1,4 milliard en 1971, soit une augmentation de 6,2% par rapport à 1970. Les déficits des organismes de sécurité sociale minière se creusent d'ailleurs de plus en plus, le rapport entre les cotisants salariés et les bénéficiaires de prestations étant de plus en plus défavorable. Les aides accordées à ce titre ne sauraient donc être considérées comme de véritables subsides à l'industrie charbonnière. Il n'existe aucune corrélation directe entre elles et la production courante, et il ne s'agit, en somme que de mesures sociales à caractère général, représentant la "charge du passé".

Quant aux aides à proprement parler, on note de très sensibles différences d'un pays à l'autre. En effet, si la subvention moyenne à la tonne produite atteint (en 1971) Uc 2,96 pour l'ensemble de la Communauté, elle se monte à 7,43 en Belgique, 5,94 en France et 4,76 aux Pays-Bas, alors qu'elle n'est que de 1,59 en République Fédérale. On constate par ailleurs que, d'une manière générale, les gouvernements des trois principaux pays producteurs de charbon (Allemagne, Belgique et France) n'envisagent pas de remplacer, d'ici 1975, leur production subventionnée par un accroissement correspondant des importations de charbon en provenance de pays tiers, pour réduire ainsi le montant des aides. Ces importations resteraient constantes d'ici 1975; mais la part du charbon à coke devrait y augmenter au détriment de celle du charbon à vapeur.

Dans ces conditions, on estime à Bruxelles que, pour les cinq prochaines années, l'offre et la demande de charbon à l'intérieur du marché commun s'équilibreront dans l'hypothèse d'une conjoncture moyenne, et qu'il n'y a pas à redouter des difficultés d'approvisionnement. Un léger excédent de l'offre sur la demande permettrait de reconstituer les stocks au carreau des mines, ce qui est tout à fait souhaitable pour rendre plus souple l'adaptation conjoncturelle de l'offre de houille communautaire.

LA POLITIQUE COMMUNE DE L'ENERGIE. - Les représentants des syndicats ouvriers du secteur de l'énergie dans la Communauté demandent la mise en oeuvre d'une politique énergétique de coordination et de programmation. A l'issue d'un colloque sur les problèmes de politique énergétique qui les a réunis à Ispra autour du Vice-Président de la Commission, M. Haferkamp, les syndicalistes des industries du charbon, des hydrocarbures, de l'électricité et de l'énergie nucléaire ont adopté une motion soulignant que, malgré de timides progrès depuis un an, l'absence de volonté politique commune et, par voie de conséquence, de politique économique et énergétique concertée a failli provoquer au cours de l'hiver 1971 de graves difficultés à l'industrie et à la classe ouvrière européenne.

Il est donc nécessaire d'oeuvrer pour une plus grande intégration des efforts nationaux en vue de la préservation et du développement des sources énergétiques proprement européennes, et pour une politique de collaboration avec les pays producteurs de pétrole et de gaz naturel. Cette politique devra être élaborée sur la base des intérêts communs de toutes les parties, avec comme objectif la garantie de l'approvisionnement énergétique de la Communauté et le développement économique et social des pays producteurs.

LE TAUX DU PRELEVEMENT CECA. - Ce taux restera à son actuel niveau de 0,3% pendant l'exercice financier 1972. Ainsi en a décidé la Commission qui prévoit, dans son projet de budget CECA, des besoins financiers d'Uc 65,7 millions pour 1972, dont 18 millions en tant de contribution forfaitaire de la CECA aux dépenses administratives de la Communauté, 17 millions pour la réadaptation des travailleurs, 12 millions en faveur de la recherche technique dans les secteurs de l'acier et du charbon et dans ceux de la sécurité du travail de la protection sanitaire et de l'environnement. Par ailleurs, 8 millions serviront au financement des bonifications d'intérêt que la Communauté accorde à certains crédits d'investissements ou de reconversion, industrielle, et 3 millions iront alimenter la réserve spéciale qui sert au financement des programmes de construction de logements ouvriers pour les travailleurs du charbon et de l'acier. Le budget sera approvisionné en premier lieu par le produit du prélèvement CECA, qui pourrait atteindre en 1972 Uc 42,5 millions.

Les représentants des industries du charbon et de l'acier (seuls secteurs à être assujettis à un impôt européen spécial fondé sur la production) avaient protesté auprès de la Commission contre l'augmentation envisagée de l'assiette de cet impôt (cette assiette est constituée par la valeur moyenne des produits - charbon et acier - assujettis au prélèvement), ce qui risquerait d'aggraver encore la situation de ces deux industries qui souffrent déjà d'une situation conjoncturelle extrêmement défavorable. Les producteurs ont même demandé à la Commission de compenser les effets d'une augmentation éventuelle des valeurs moyennes des produits CECA en abaissant d'autant le taux du prélèvement.

-----

## EUROFLASH

- P. 14 - AMEUBLEMENT - France : SEDUS-STOLL est filiale de CHRISTOF STOLL; SELFIT FRANCE résulte d'une association franco-allemande.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Yougoslavie : Les accords FIAT/PANZINKA.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne : WESTMINSTER GRAVELS s'installe à Brême ; BACHY GRUNDBAU est filiale de SONDAGES, INJECTIONS FORAGES (ENTREPRISE BACHY) ; BAYERN-BLÄHTON et SCHWÄBISCHE BLAHTON passent sous le contrôle de RUDOLF WASNER - France : ROLU NORMENBAU prend le contrôle de LORRAINE DE FORAGES & DE SONDAGES.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne : Les accords KLEINWEFERS INDUSTRIE COMPANIE/W.C. HERAEUS - Autriche : L'AIR LIQUIDE s'installe à Vienne - Belgique : Création de ROHM & HAAS BELGIUM - Italie : UCB-UNION CHIMIQUE réorganise sa filiale de Milan - Pays-Bas : Concentration partielle AVEBE/SCHOLTEN-HONIG - Venezuela : Les accords RHODAFIN/TUDELA-PALACIOS & CONDE.
- P. 18 - CONSEIL & ORGANISATION - Allemagne : Association germano-suisse dans FINANCIAL CONSULTORS ; E.E.B. WIRTSCHAFTBERATER est à capital belge ; Belgique : Association franco-belgo-britannique dans EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & FINANCIER.
- P. 18 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne : FOSS ELECTRIC est à capital danois - France : LA SOUDURE EXOTHERME passe sous le contrôle de HOBART BROTHERS ; Association franco-italienne dans GIESSE-FRANCE . Italie : Création de STA ASCENSORI ITALIANI RIUNITI - Pays-Bas : SVENSKA ELEKTROMAGNETER se défait de sa filiale d'Assen.
- P. 19 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne : FACOM prend 50% dans JÜRGEN ENGELHARDT ; J.B. ROMBACH passe sous le contrôle de ROCKWELL Mfg; EKS SPEZIALMASCHINEN passe sous le contrôle indirect de BERWIND - Belgique : GANTRY RAILING s'installe à Nivelles - France : KESTERMANN FRANCE est à capital allemand ; INTERNATIONAL HARVESTER prend le contrôle absolu de sa filiale de Paris ; ZENITH AVIATION est créée par CARBURATEUR ZENITH - Italie : RIVIERE CASALIS ITALIANA est filiale de STE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS & AGRICOLES ; Projet d'implantation de AIDA PRESS ENGINEERING; Constitution définitive de STANTALIANA par STANKOIMPORT - Pays-Bas : STEINBORN WASCHEREIANLAGEN se défait de sa filiale de Reuves au profit de REINEVELD - USA : Les accords HERMANN HEMSCHIEDT MASCHINENFABRIK ; / LEE-NORSE.

- P. 22 - EDITION - Allemagne : NORDDEUTSCHE WERBEFERNSEHEN prend le contrôle absolu de STUDIO HAMBURG ATELIERBETRIEBS - France : VERKERKE REPRODUKTIES développe sa filiale de Paris ; Echec des négociations EXPRESS/DE STANDAARD; INTERMAIL CONSEIL est créé par TECHNIC UNION.  
Italie : Les accords LE MONDE/AXEL SPRINGER/TIMES NEWSPAPERS/LA STAMPA.
- P. 23 - ELECTRONIQUE - Allemagne : BUCKBEE-MEARS développe sa filiale de Stuttgart. Belgique : SOPROFA passe sous le contrôle de COMPUTER ASSOCIATES HOLDING - France : WANG LABORATORIES s'installe à Paris ; AVIT (FRANCE) est à capital américain
- P. 24 - ENGINEERING - Belgique : INGENIEURSBUREAU TECHNIPOWER BELGIUM est à capital néerlandais - Pays-Bas : SELAS CORP. OF AMERICA se défait de sa filiale de La Haye - USA : Une licence MASCHINENBAU-AG BALCKE pour ZURN INDUSTRIES .
- P. 25 - FINANCE - Allemagne : NOMURA SECURITIES ouvre une représentation à Francfort ; Réorganisation des participations d'EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT; DEUTSCHE BANK se défait de ses intérêts dans LOMBARD-KASSE ; France : COMMERCIAL SERVICES FRANCE est filiale de COMMERCIAL CREDIT ; Projet d'implantation de BANCO DO BRASIL - Grande-Bretagne : Seconde succursale pour ALLGEMENE BANK NEDERLAND - Italie : Projet d'implantation de BANCO DO BRASIL ; EUROCARD ITALIANA passe sous le contrôle indirect de MEDIOBANCA - Pays-Bas : F. VAN LANSCHOT transforme J. LUYKX BANK'ERS en succursale.
- P. 26 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne : STUTTGARTER HOFBRAU prend le contrôle de LAMM-BRAUEREI KIENLE MAGSTADT ; SCHULTHESS-BRAUEREI devient majoritaire dans GLÜCKHAUF BRAUEREI - Autriche: SCHÖLLER-LEBENSMITTEL est à capital allemand - Belgique : Simplification des intérêts de BRATRICE FOODS au profit de CENTRALE LAITIERE - France : Nouvelle répartition du capital de CIE DU FROID ALIMENTAIRE - Italie : DELTEC FOODS est à capital américain ; COCA-COLA EXPORT ferme sa filiale d'em-bouteillage de Rome - Japon : STE D'ETUDES & DE COMMERCIALISATION LA FAYETTE ouvre une représentation à Tokyo.
- P. 28 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - Allemagne : GULF GENERAL ATOMIC négocie la prise du contrôle de HOCHTEMPERATUR-KERNKRAFTWERK ; Association anglo-franco-allemande dans UNITED REPROCESSORS.
- P. 29 - METALLURGIE - Allemagne : Les apports d'INDUSTRIE & HANDELS à SALZGITTER STAHL - Belgique : GRILLO WERKE s'installe à Bruxelles; STAFLEX J. GLAUERDT STAHLFRANSCHEN ouvre une succursale à Anvers ; Création de CABLERIE DE CHARLEROI par ACEC - France : VALENITE MODCO est filiale de THE VALERON ; Coopération LANGBEIN-PFANHAUSER-WERKE/CONTINENTALE PARKER; Association CEGEDUR GP/TUBES PERFECTA/TUBE & PRECISION dans AVIATUBE - Italie : UDDEHOLMS s'installe à Milan ;

SCHWEIRERISCHE ALUMINIUM ferme une usine de STA ALLUMINIO VENETO.  
Suisse : WACHENFELD et TRONKE STAHLHANDEL sont à capital allemand;

- P. 31 - PAPIER - Allemagne : Coopération HERZBERGER PAPIERFABRIK/NATRONAG.  
France : Association franco-américaine dans LA ROCHETTE ATLANTIQUE.  
Pays-Bas : SKOGCELL NEDERLAND est à capital suédois.
- P. 32 - PARFUMERIE - Belgique : JUVENA HOLDING prend le contrôle direct de  
PRODUITS DE BEAUTE JUVENA BELGIQUE;Création d'ORIFLAME BENELUX;  
France : MOET-HENNESSY négocie la prise du contrôle absolu de PARFUMS  
CHRISTIAN DIOR .
- P. 33 - PETROLE - France : Association COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS & DE  
COMBUSTIBLES /SHELL FRANCAISE dans ORANGE et SCAC -COMBUSTIBLES.
- P. 34 - PHARMACIE - Allemagne : WARNER LAMBERT simplifie ses intérêts au  
profit de GODECKE - Brésil : Implantation industrielle d'INSTITUT MERIEUX.  
Italie : DELITAL est filiale de LABORATOIRES DELAGRANGE.
- P. 34 - PLASTIQUES - Allemagne : METZELER simplifie ses intérêts au profit de  
RHEINHOLD & MAHLA - Autriche : GEBR. KOMMERLING réorganise ses  
intérêts à Vienne ; SCHNEEGANS & C° transforme en filiale sa succursale  
de Losenstein-Steyr - Italie : Création de S. & P. COMMISSIONARIA GE-  
NERALE - Venezuela : ETHYLENE PLASTIQUE devient actionnaire de POLI-  
METOS DEL LAGO.
- P. 36 - PUBLICITE - Belgique : Une fusion donne naissance à TEC-WPT CONSEILS  
EN PUBLICITE - Italie : INTERPUBLIC ouvre une succursale à Rome -  
Suisse : SOPROREP est à capital français.
- P. 37 - TEXTILES - Allemagne : WILH. HEBEBRAND passe sous le contrôle indirect  
de COATS PATONS ; HEINR. OTTO & SÖHNE prend le contrôle de G.M.  
EISENLOHR ; TEXTILWERK MANN devient actionnaire d'EMELLA WIRK &  
STRICKWARENFABRIK MATTES & LUTZ - Belgique : ETS BRAGARD s'ins-  
talle à Arlon ; R.S. STOKVIS & FILS obtient la représentation de PERMACEL;  
NOTTINGHAM Mfg ferme une succursale à Gent.
- P. 38 - TOURISME - Allemagne : Association germano-américaine dans MARRIOTT-DE  
MONTIS-ATLANTIS FLIGHT SERVICE ; JACQUES BOREL INT. s'installe à  
Düsseldorf.
- P. 38 - TRANSPORTS - Allemagne : Les accords MCGREGOR, SWIRE AIR SERVICE/  
MAX GRÜNHUT - France : AIR MALI ouvre une succursale à Paris - Pays-Bas:  
SEAWHELL Ltd et W.B. WOOLLEY & C° Ltd s'installent à Rotterdam.
- P. 39 - DIVERS - Belgique : JARDIRAMA (horticulture) ouvre une succursale à Bru-  
xelles - Allemagne : D.W. PHILIPS INT. ferme CIPAC DEUTSCHLAND (per-  
ruques, postiches).

AMEUBLEMENT

(632/14) Spécialiste en République Fédérale de chaises, fauteuils et tables pivotantes pour bureaux et ateliers (marques "Sedus", "Stoll" et "Rollboys"), la manufacture CHRISTOF STOLL KG de Waldshut/Baden (cf. n° 594 p.13) a installé une filiale en France, SEDUS-STOLL Sarl (Mulhouse/Ht Rhin), qui sera dotée à Ensisheim d'une usine employant 80 personnes.

La fondatrice, qui réalise avec 320 ouvriers un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 20 millions, est présente en Autriche avec une filiale commerciale, SEDUS-STOLL GmbH (Salzburg) au capital de Sh. 1,5 million.

(632/14) Des intérêts allemands (50 %) portés par M. Felix Zock (Trèves), et français portés par M. Armand Miguères (Charleville-Mézières/Ardennes), ont été à l'origine à Charleville-Mézières de la firme de fabrication et négoce de mobilier SELFIT FRANCE SA (capital de F. 0,5 million), que préside M. A. Miguères et dirige M. F. Zock.

AUTOMOBILE

(632/14) Un accord de coopération industrielle assorti de liens financiers a été négocié entre le groupe FIAT SpA de Turin (cf. n° 630 p.23) et l'entreprise yougoslave de mécanique (machines textiles notamment) PANZINKA (Pazin) en vue de la construction à Pazin d'une usine d'accessoires automobiles (où la part de FIAT sera de 49 %), notamment sièges, accoudoirs, dossiers, etc..., en mousses plastiques et destinés principalement au combinat de mécanique lourde ZADOVI CREVNA ZASTAVA de Kragujevac (cf. n° 615 p.36).

Licencié depuis de longues années de FIAT - qui en est actionnaire minoritaire (cf. n° 460 p.22) - ZAVONI CREVNA ZASTAVA emploie 25.000 personnes et compte produire en 1971 quelque 135.000 véhicules FIAT, dont plus de 50.000 de 750 cc., modèle constituant, sous le nom de "Fiera", environ 60 % du parc automobile yougoslave.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(632/15)

Membre du WESTMINSTER DREDGING GROUP

LTD de Londres - que contrôle le groupe néerlandais de génie civil et travaux portuaires BOS KALIS WESTMINSTER DREDGING GROEP N.V. de Sliedrecht (cf. n° 623 p.20) - l'entreprise de dragage et extraction de sables et graviers WESTMINSTER GRAVELS LTD de Southampton (cf. n° 586 p.20) a installé à Brême une filiale sous son nom (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Dennis Sydney Bason.

BOS KALIS a récemment diversifié ses intérêts en créant une affaire de récupération de limons et traitement de déchets industriels et urbains, INDUSTRIAL WASTE DISPOSAL (I.W.D.) N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par MM. J. Th. Meijers et G.A. Schreuder, et à laquelle il a été fait apport d'un dragueur "Marine Transporter I" par la filiale aux Antilles MARINE INTERNATIONAL N.V. (Curaçao).

(632/15)

L'entreprise allemande de maisons préfabriquées

ROLU NORMENBAU AG (Rottenburg/Neckar) s'est assurée le contrôle à 80 % en France de la firme d'études de sols pour génie civil et de construction de puits STE LORRAINE DE FORAGES & DE SONDAGES-S. L. F. S. Sarl (Stiring-Wendel/Moselle) qui, gérée par M. Klaus Schiele, a désormais pour vocation la représentation de sa nouvelle entreprise mère.

ROLU NORMEMBAU, qui emploie 1.200 personnes dans ses usines au siège (500 maisons/an), à Dorfmark, Lahr et Bönen (1.000 maisons/an depuis le début 1971), réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 50 millions. Sa nouvelle filiale française (capital de F. 50.000) appartenait jusqu'ici aux compagnies de Stiring-Wendel ASIMEX-INSTITUT EUROPEEN D'ASSISTANCE & DE GESTION, EUROPAISCHE TREUHANDGESELLSCHAFT Sarl (qui a vu son intérêt revenir de 95 % à 20 %) et ANTERIST & SCHNEIDER-TRANSPORTS INTERNATIONAUX COMMISSIONNAIRES EN DOUANE Sarl (cf. n° 528 p.14). Ces deux affaires sont animées par M. Wolfgang Anterist (Sarrebuck), par ailleurs propriétaire à Stiring-Wendel de la firme d'import-export STE COMMERCIALE EUROPEENNE-EUROPAISCHE HANDELSGES. Sarl (cf. n° 610 p.20).

(632/15)

Spécialiste de drainage et stabilisation des sols,

la S.I.F. -STE DE SONDAGES, INJECTIONS, FORAGES (ENTREPRISE BACHY) SA de Paris (cf. n° 604 p.15) s'est donnée une filiale en République Fédérale, BACHY GRUNDBAU GmbH (Offenbach) au capital de DM. 100.000.

La fondatrice, associée depuis 1970 (cf. n° 558 p.19) au groupe de génie civil BALLAST NEDAM GROEP N.V. (Amsterdam), a créé il y a quelques mois avec celui-ci - au travers de sa filiale AMSTERDAMSCHER BALLAST BETON- & WATERBOUW N.V. (Amsterdam) - une filiale 60/40 à Amsterdam, BACHY NEDERLAND N.V.

(632/16) La compagnie financière et de promotion immobilière RUDOLF WASNER KG de Munich est désormais présente dans le secteur des matériaux de construction pour avoir repris aux sociétés E. SCHWENK ZEMENT- & STEINWERKE KG d'Ulm (cf. n° 468 p.21) et PORTLAND-ZEMENTWERKE HEIDELBERG AG d'Heidelberg (cf. n° 575 p.15) leurs filiales VERTRIEBSGESELLSCHAFT BAYERN-BLÄHTON GmbH (Munich) et SCHWÄBISCHE BLÄHTON GmbH & C° KG (Oberkammlach).

Elle s'est également dotée d'une filiale (75 %) de matériaux de glaise et sables allégés, ISARLA GmbH & C° KG (Günzenhausen b. München), dont les activités complèteront celles de ces deux affaires - lesquelles escomptent pour 1972 un chiffre d'affaires de DM. 20 millions pour une production de plus de 30.000 m<sup>3</sup>/mois de matériaux "Blähton".

CHIMIE
--------

(632/16) Le groupe L'AIR LIQUIDE SA de Paris (cf. n° 631 p.26) a installé à Vienne une filiale de vente de gaz industriels, AIR LIQUIDE GASE- & APPARATE-BERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Ch. Rochette de Lempdes et Horst Sailer.

L'AIR LIQUIDE a dernièrement négocié (cf. n° 627 p.20) une coopération dans le domaine des gaz industriels avec le groupe suédois AGA A/B de Lidingö (cf. n° 630 p.18), assorti de la mise en commun sur une base paritaire de leurs intérêts respectifs au Benelux et en République Fédérale notamment - L'AIR LIQUIDE EDELGAS GmbH (Düsseldorf) devenant filiale absolue d'AGA GAS GmbH (Hambourg), où le groupe français aura une participation de 50 %. Le groupe suédois est de son côté implanté de longue date en Autriche avec une filiale industrielle sous son nom à Asten/Oberösterreich, avec succursale à Vienne.

(632/16) Les intérêts en Belgique du groupe de Philadelphie RÖHM & HAAS C° (cf. n° 628 p.31) se sont enrichis de la société de vente de produits chimiques et plastiques à Ixelles-Bruxelles ROHM & HAAS BELGIUM SA (capital de FB. 100.000), directement contrôlée par la filiale WHITMOYER PRODUCTS N.V. d'Anvers (cf. n° 600 p.16) et dont les administrateurs sont MM. Jacques Danon, Alvin Winger et John Doyle.

Présidé depuis fin 1970 par M. Vincent L. Gregory, ROHM & HAAS, qui possède plus d'une trentaine d'usines à l'étranger, a récemment mis en place plusieurs filiales commerciales sous son nom chez les Six, notamment à Milan et Francfort.

(632/16) Un accord de coopération et de recherche dans le domaine des catalyseurs antipolluants pour purification des gaz d'échappement de moteurs et machines thermiques a été négocié en République Fédérale entre les entreprises KLEINWEFERS INDUSTRIE COMPANIE GmbH de Krefeld (cf. n° 631 p.23) et W. C. HERAEUS GmbH de Hanau (cf. n° 575 p.30) - celle-ci étant connue dans ce domaine notamment par ses équipements "Herapur".

(632/17) Le groupe UCB-UNION CHIMIQUE SA de Bruxelles (cf. n° 628 p.30) a transformé sa filiale de Milan - commune avec le groupe WITCO CHEMICAL C° de New York - SOC. ITALIANA DELLA UNION CHIMIQUE BELGE SpA (cf. n° 543 p.32), spécialiste dans son usine de San Martino-Rho/Milano de stabilisants et additifs pour silicones, acrylates, phtalates et plastifiants, en ARGUS CHEMICAL ITALIANA SpA.

UCB partage également avec WITCO CHEMICAL (cf. n° 591 p.21) le contrôle de la firme de produits chimiques pour industrie des plastiques ARGUS CHEMICAL SA (Bruxelles et Drogenbos), dont le capital a été porté en 1970 à FB. 135 millions (cf. n° 349 p.20).

(632/17) La compagnie de financement de transactions internationales RHODAFIN-STE RHODANIENNE D'ENTREPRISES & DE FINANCEMENT SA de Paris (cf. n° 532 p.31) négocie au Venezuela un accord avec le groupe TUDELA-PALACIOS & CONDE SA pour l'installation à El Tablazo de deux unités de production, l'une de poly-isoprène (95.000 t./an), l'autre de méthanol (170.000 t./an). Ce projet, qui réclamera un investissement de \$ 100 millions, associera des entreprises françaises, allemandes et italiennes.

RHODAFIN (capital de F. 3 millions) compte parmi ses principaux actionnaires le groupe CIE PECHINEY SA - directement pour 22 %, et, pour respectivement 24 %, 10 % et 5 %, à travers ses filiales STE NOUVELLE DES BAUXITES DU SUD-EST SA (Paris), CIE GENERALE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (Paris) et CREDIT CHIMIQUE SA (Paris) - le CREDIT LYONNAIS SA (9 %), la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (8 %), la STE GENERALE SA (4,5 %), la banque LOUIS DREYFUS & CIE SA (1,5 %) et la BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR SA (1,5 %).

(632/17) La COÖPERATIEVE VERKOOP- & PRODUCTIEVERENIGING VAN AARDAPPELMEEL & DERIVATEN-AVEBE G.A. de Veendam (cf. n° 519 p.23) et le groupe chimique et alimentaire KON. SCHOLTEN-HONIG N.V. de Koog a/d Zaan (cf. n° 626 p.34) ont négocié la concentration de leurs activités industrielles et commerciales dans le domaine de la fécule et de l'amidon. Le cadre en sera une filiale commune qui occupera quelque 600 personnes (dont 475 environ devant d'AVEBE) et où la première sera majoritaire, le second lui apportant notamment sa filiale allemande EMSLAND-STÄRKE GmbH d'Emlichheim (cf. n° 396 p.19), qui emploie une cinquantaine de personnes.

SCHOLTEN-HONIG, qui réalise un chiffre d'affaires global supérieur à Fl. 480 millions par an, négocie par ailleurs un rapprochement dans le secteur alimentaire avec l'entreprise de Rotterdam DE ERVEN WED. J. VAN NELLE N.V. (cf. n° 618 p.35), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires supérieur à Fl. 219 millions et qui est notamment associée 49/51 avec la compagnie STANDARD BRANDS INC. (New York) dans la firme de Rotterdam VAN NELLE-STANDARD BRANDS LEVENSMIDDELEN INDUSTRIE N.V. (cf. n° 457 p.26). Dans le secteur du glucose, SCHOLTEN-HONIG dispose également d'une filiale en Grande-Bretagne, ALBION SUGAR C° LTD de Woolwich/Greenwich (cf. n° 568 p.21).

## CONSEIL ET ORGANISATION

(632/18) Filiale financière du groupe de Londres I. C. I. - IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 628 p.28), la compagnie PENSION FUND SECURITIES LTD a participé pour 33,3 %, aux côtés de la FEDERATION INTERNATIONALE DES PETITES & MOYENNES ENTREPRISES INDUSTRIELLES de Paris (7 %) et d'intérêts britanniques - portés par MM. Lionel Barras (42,4 %), C. Austen Barnes (15 %) et Piers Von Simson (2,3 %) - à la constitution à Bruxelles de la firme de prestations de services financiers et économiques EDIF-CIE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & FINANCIER SA (capital de FB. 3 millions).

(632/18) La société suisse DEMOBA AG (Frauenfeld/Thurgau) a participé pour 24 % à la création à Berlin (avec succursale à Munich) de la firme de conseil financier FINANCIAL CONSULTORS GES. FÜR RATIONALISIERUNG IM FINANZWESEN mbH, que dirigent MM. Peter Spitz et Karlheinz Diedrich, actionnaires pour 52 % et 24 % respectivement.

(632/18) Des intérêts belges portés par M. Victor J. Declair (Borgerhout) ont été à l'origine en République Fédérale de la firme de conseil financier, organisation économique, etc... E.E.B. WIRTSCHAFTBERATER GmbH (Kleve) au capital de DM. 20.000.

## CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(632/18) Connue pour ses machines à souder, la compagnie HOBART BROTHERS C° de Troy/Ohio (cf. n° 405 p.23) a repris à la C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA de Paris (cf. n° 631 p.17) et à sa filiale CIE GENERALE D'ENTREPRISES ELECTRIQUES SA (en cours d'absorption) le contrôle à 70 % de la société LA SOUDURE EXOTHERME SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (capital de F. 1,8 million), son représentant exclusif en France. Désormais présidée par M. Alfred Molnar, celle-ci, dont le siège a été transféré à Gonesse/Val d'Oise, est spécialisée dans son usine de Bellegarde/Ain dans la fabrication d'électrodes pour soudure électrique à arc. Elle reste affiliée pour 30 % à l'entreprise de matériels lourds (grues, ponts roulants, vannes de barrages, engins de levage) SA DAYDE (Paris), liée au groupe OTIS ELEVATOR C° de New York (cf. n°s 259 p.23 et 607 p.19).

En Europe, HOBART est présente en République Fédérale (HOBART SCHWEISSTECHNIK GmbH de Dortmund et INTERNATIONALE SCHWEISSDRAHT GmbH de Hamm), en Suisse (HOBART BROTHERS AG de Zug) et en Autriche (HOBART SCHWEISSTECHNIK GmbH de Vienne). Elle y dispose également d'une affiliée à Madrid, UNION TECNICAS DE SOLDADORA SA, et d'une usine d'assemblage à Amsterdam.

(632/19) Membre du groupe INVESTMENT A/B PROMOTION de Stockholm (cf. n° 608 p.20), l'entreprise suédoise d'équipements électriques (magnétos, têtes de bougies, inducteurs, solénoïdes, etc...) A/B SVENSKA ELEKTROMAGNETER (Åmål) a décidé de se défaire de sa filiale industrielle d'Assen NEDERLANDSE SEM N.V. Celle-ci avait été créée en 1962 sous le nom de NEDERLANDSE STEFA N.V., raison sociale adoptée en 1969 par une filiale à Hoogezand du groupe caoutchoutier suédois TRELLEBORG (cf. n° 524 p.32).

Occupant une trentaine d'employés, SEM verra ses activités industrielles et commerciales reprises par une nouvelle affaire locale, EBOS B.V., constituée par son ancien directeur, M. J.B.H. Grotenhuis.

(632/19) Spécialisée au Danemark dans l'appareillage et instrumentation électrique de mesures pour grains (en brasserie notamment) ainsi que teneur en protéines et lipides des produits laitiers, la société N. FOSS ELECTRIC A/S (Hilleroed) a installé à Hambourg une filiale commerciale et d'assistance technique, N. FOSS ELECTRIC A/S KG.

(632/19) Des intérêts italiens, portés par M. Georges Sperati (Milan) pour 23,3 %, et français, portés (à parts égales) par MM. Antoine Carrio et Francis Michel, ont été à l'origine à Montpellier/Hérault de la firme de négoce de lustrerie, objets de décoration électriques, etc... GIESSE-FRANCE Sarl (capital de F. 21.000), dont le gérant est M. Antoine Carrio.

(632/19) La nouvelle compagnie financière publique de Rome GEPI-STA DI GESTIONI PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA (cf. n° 631 p.29), dont le capital vient d'être porté de Li. 90 millions à 30 milliards, s'est associée à la firme de Turin FONDERIE OFFICINE VANCHIGLIA-SAFOV SpA (succursales à Milan, Rome, Gênes, Florence, Naples et Bari) pour créer la S.A.R.I.-STA ASCENSORI ITALIANI RIUNITI SpA, chargée de reprendre les actifs de l'entreprise d'ascenseurs G. & C. FALCONI SpA de Novare (cf. n° 580 p.26).

Couvrant, avec quelque 800 employés, près de 12 % du marché italien de sa spécialité, celle-ci a été mise en faillite début 1971 (elle occupait alors plus de 1.300 personnes) après l'échec des négociations en vue de son rachat par le groupe américain OTIS ELEVATOR C° (cf. n° 607 p.19 et supra p.18).

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(632/19) Spécialisée à Londres dans les appareils de fixation pour rails et voie de roulement, la société GANTRY RAILING LTD s'est donnée une filiale commerciale en Belgique, GANTRY RAILING CONTINENTAL SA (Nivelles) au capital de FB. 1,5 million, que préside M. Reginald H.G. Moores.

(632/20) Premier producteur d'outillages mécaniques à main et pour industrie automobile en France, FACOM SA de Morangis/Esse (cf. n° 616 p.21) a pris pied en République Fédérale en s'assurant une participation de 50 % chez son distributeur JÜRGEN ENGELHARDT GmbH (Wuppertal-Eiberfeld). Transformée en FACOM GmbH, celle-ci a vu son capital porté à DM. 0,5 million et a été placée sous la direction de M. A. Moses, président de la société française.

FACOM, qui compte depuis peu comme administrateurs MM. Alain Banzet et Gérard Jalenques de Labeau - représentant respectivement la compagnie ACIERS & OUTILLAGES PEUGEOT SA et le C. C. F. - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA - disposait déjà dans le Marché Commun de filiales commerciales à Bruxelles et Milan (cf. n° 586 p.27).

(632/20) L'entreprise allemande de machines d'extrusion et usinage plastiques, ROLF KESTERMANN MASCHINENFABRIK (Bad Oeynhausen) - qui est passée début 1971 sous le contrôle du groupe d'Essen RHEINSTAHL-RHEINISCHE STAHLWERKE AG (cf. n° 603 p.21) - a étoffé ses intérêts à l'étranger avec l'installation d'une filiale de vente à Meudon/Hts-de-Seine, KESTERMANN FRANCE Sarl (capital de F. 200.000), dont le gérant est M. Rolf Kestermann.

Dotée d'une filiale aux Pays-Bas, INDUSTRA MACHINES BENELUX N.V. (Lithoyen-Lith), la fondatrice réalise avec 170 personnes un chiffre d'affaires annuel de DM. 15 millions environ.

(632/20) L'entreprise allemande de machines pour nettoyage chimique STEINBORN WÄSCHEREIANLAGEN (Bielefeld) s'est défait de sa filiale néerlandaise STEINBORN N.V. (Reuver/Limbourg) au profit de la compagnie de Delft MACHINEFABRIEK REINEVELD N.V. (cf. n° 531 p.31), qui en distribuera désormais les fabrications sur le marché allemand sous la marque "Reineveld Systema", et sur les autres marchés sous la marque "Reineveld Cleanmaster".

Réalisant avec 400 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 20 millions, REINEVELD, spécialiste de machines pour laveries industrielles, séparateurs pour industrie chimique, équipements de purification d'eau, etc..., avait déjà pris en 1969 le contrôle de la firme de machines pour laveries N.A. SPRONK & ZONEN'S MACHINEFABRIEK N.V. (Rotterdam).

(632/20) Le groupe ROCKWELL MANUFACTURING C° de Pittsburgh (cf. n° 627 p.27) a acquis le contrôle à Karlsruhe de l'entreprise familiale de compteurs et équipements de contrôle pour gaz J.B. ROMBACH (cf. n° 380 p.24), où il détient depuis 1965 un intérêt important. Il a parallèlement fait apport à cette affaire, qui escompte pour 1971 des ventes de DM. 17 millions, du Département "équipements pour gaz" ROCKWELL-ABTEILUNG GASTECHNIK (Prisdorf b. Hambourg) de sa filiale ROCKWELL GmbH de Pinneberg (cf. n° 625 p.44).

(632/21) La compagnie de mécanique lourde (presses métallurgiques) AIDA TEKKOSHO-AIDA PRESS ENGINEERING LTD de Sagamihara/Tokyo prépare l'installation en Italie (Santa Gilla-Cagliari) d'une filiale de production de presses spéciales pour boîtes de conserves alimentaires. Elle a confié le soin de cette opération, qui représente un investissement initial de Li. 1,2 milliard, à la société SARDINIA DEVELOPMENT C° SpA (Cagliari) - laquelle représente déjà les intérêts de plusieurs entreprises japonaises en Sardaigne.

(632/21) Spécialiste en République Fédérale d'équipements mécaniques et hydrauliques pour le génie civil notamment (soutènements mobiles, convoyeurs, capteurs de poussières), l'entreprise HERMANN HEMSCHIEDT MASCHINEN-FABRIK GmbH & C° KG (Wuppertal) a négocié un accord de coopération avec la firme américaine LEE-NORSE C° (Charleroi/Pa.), membre du groupe INGERSOLL-RAND C° de New York (cf. n° 605 p.24), à qui elle a également confié sa représentation pour les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

(632/21) Afin d'intensifier sa pénétration sur le marché italien de la machine-outil, où sa représentation était confiée jusqu'ici à la firme FAMO-FABBRICA ATTREZZATURE MECCANICHE OLEODINAMICHE SpA (Milan), l'entreprise de Moscou STANKOIMPORT (cf. n° 601 p.22) a définitivement installé (cf. n° 616 p.22) à Milan la société STANITALIANA SpA (capital de Li. 320 millions), que préside M. Albino Ferrante (actionnaire pour 15 %).

Représentée aux Pays-Bas par la compagnie STEMMLER-IMEX N.V. d'Hilversum (cf. n° 435 p.24), l'entreprise soviétique est présente depuis le début 1971 à Paris avec la société STANKO-FRANCE SA.

(632/21) Spécialiste en France de machines agricoles (récolteuses et égreneuses à maïs, séchoirs "Omnium", déshydrateuses de fourrages, etc...), la SOPLIA-STE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS & AGRICOLES SA de Fleury-lez-Aubrais/Loiret (cf. n° 301 p.22) a récemment formé à Verone la société de vente RIVIERRE CASALIS ITALIANA SpA (capital autorisé de Li. 35 millions), que dirige M. Achille E. Asselin, et qui est directement contrôlée par ses filiales de Fleury-lez-Aubrais RIVIERRE CASALIS EXPORT Sarl (majoritaire) et OMNIUM SA.

(632/21) Connu en Europe notamment par ses Divisions "véhicules utilitaires", "machines agricoles" et "matériels de travaux publics", le groupe de Chicago INTERNATIONAL HARVESTER C° (cf. n° 570 p.26) négocie par OPA la prise du contrôle absolu de sa filiale de Paris INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE SA (capital de F. 214,5 millions).

En France, le groupe a récemment acquis du groupe GEVELOT SA (Paris) une participation de 85 % dans l'entreprise de pelles hydrauliques YUMBO SA (Genar/Rhône).

(632/22) Passée récemment sous le contrôle du groupe STE DES CARBURATEURS SOLEX Sarl (Neuilly/Hts-de-Seine), la STE DU CARBURATEUR ZENITH SA de Lyon (cf. n° 581 p.28) a fait apport de son Département "carburateurs pour moteurs d'avion" (usine à Roche-La-Molière/Loire et ateliers à Levallois/Hts-de-Seine) à une filiale (99,9 %) formée à cet effet, ZENITH AVIATION SA (capital de F. 9,5 millions), que préside M. Marc Lepoivre et où elle a pour associées symboliques la SOFIREM-STE FINANCIERE POUR FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES SA de Paris (groupe CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA - cf. n° 598 p.20) et la CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE-CIF SA de Neuilly (groupe SOLEX).

CARBURATEUR ZENITH, dont la SOFIREM est actionnaire minoritaire, avait déjà fait apport de son Département "carburateurs pour automobiles" à la STE EUROPEENNE DE CARBURATION Sarl (Paris), constituée à cet effet par la DEUTSCHE VERGASER GmbH & C° KG de Neuss (licenciée en République Fédérale de SOLEX), et elle est ainsi désormais compagnie de portefeuille du groupe SOLEX. A ce titre, elle détient des participations de 99,9 % dans les sociétés ZENITH AVIATION STE DES CARBURATEURS SOLEX (capital de F. 36 millions), STE INDUSTRIELLE DE BREVETS & D'ETUDES-SIBE Sarl (F. 3 millions) et STE INDUSTRIELLE DES METAUX SA de Paris (F. 2,8 millions); de 64 % dans la STE D'ETUDES & D'OUTILLAGES-SEO Sarl (F. 5 millions) et la STE D'USINAGE & DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE & MECANIQUE-SUCAM Sarl (F. 7,2 millions); et de 48 % dans la STE TROYENNE D'APPLICATIONS MECANIKES-STAM Sarl de La Chapelle-St-Luc/Aube (F. 4,7 millions).

(632/22) Filiale depuis 1968 de la compagnie BERWIND CORP. de Philadelphie, l'entreprise allemande de machines d'usinage plastique (pour industries alimentaire, pharmaceutique et chimique notamment) HUTT GmbH de Leingarten b. Heilbronn (cf. n° 461 p.25) a pris le contrôle de son homologue EKS SPEZIALMASCHINEN GmbH (Heilbronn), qu'anime M. Eberhard Seeger.

EDITION

(632/22) Filiale des entreprises publiques NORDDEUTSCHER RUNDFUNK de Hambourg et RADIO BREMEN de Brême à raison de 92,6 % et 7,4 % respectivement, la firme de publicité télévisée NORDDEUTSCHE WERBEFERNSEHEN GmbH (cf. n° 550 p.31) a acquis de M. Gyula Trebitsch sa participation de 20 % dans la société d'émissions radio et télévision STUDIO HAMBURG ATELIERBETRIEBS GmbH de Hambourg (cf. n° 617 p.32), dont elle a ainsi le contrôle absolu.

Celle-ci est dotée depuis peu d'une filiale absolue, ALLMEDIA FERNSEH-ALLIANZ PRODUKTIONS GmbH (capital de DM. 30.000), qui, dirigée par MM. Walter Pröhl et Peter Claus Schmidt, est chargée de porter sa participation à Hambourg dans la firme d'éditions musicales pour cassettes ALLMEDIA FERNSEH-ALLIANZ PRODUKTIONS GmbH & C° KG de Hambourg (cf. n° 617 p.32), constituée à parité avec la société suisse RINGIER & C° AG de Zofingen (cf. n° 532 p.24).

(632/23) La maison d'éditions néerlandaise VERKERKE RE-PRODUKTIES N.V. (Ede) a élargi les assises de sa filiale de Paris EDITIONS VERKERKE Sarl (anc. VERKERKE REPRODUCTIONS), que gère Mme B. Blanchet, en en doublant le capital à F. 20.000.

La maison mère a récemment étoffé son réseau commercial aux Pays-Bas avec l'installation de filiales à Rotterdam (KUNSTCENTRUM "DE BRUG" N.V.), Groningue (KUNSTCENTRUM "DE ZWAAN" N.V.) et Amsterdam (KUNSTCENTRUM "TUSSEN DE GRACHTEN").

(632/23) Les négociations engagées (cf. n° 631 p.25) par le groupe EXPRESS SA de Paris, à travers la STE EXPRESS UNION SA, avec le groupe d'édition de Bruxelles DE STANDAARD N.V. en vue de la création d'une filiale 51/49 chargée de reprendre à la maison EDITIONS MONTsouris SA (Paris) le contrôle de l'entreprise IMPRIMERIE DE MONTsouris SA n'ont pas abouti. En revanche, le groupe a repris - à travers sa filiale TECHNIC-UNION SA, commune 51/49 avec le groupe McGRAW-HILL INC. de New York (cf. n° 560 p.30) - la revue "L'Architecture d'aujourd'hui" (24.000 exemplaires), propriété jusqu'ici de M. André Bloc, ainsi que le périodique "Médecine Mondiale" (40.000 ex.), créé en 1970 par McGRAW-HILL et le groupe de Londres I. P. C.-INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. LTD (cf. n° 626 p.28).

Connue notamment pour ses mensuels d'information économique "L'Expansion" et "Le Management", TECHNIC UNION s'est récemment donnée une filiale de vente et publicité directe, INTERMAIL CONSEIL SA (Paris), que dirige M. Jean-Louis Maigret.

(632/23) Un accord de coopération pour l'édition conjointe de numéros spéciaux spécifiques a été conclu, pour prendre effet début 1972, entre les sociétés LE MONDE Sarl (Paris), AXEL SPRINGER VERLAG AG de Berlin (éditant notamment "Die Welt"), LA STAMPA SpA (Turin) et la filiale TIMES NEWSPAPERS LTD du groupe THOMSON ORGANISATION LTD (Londres).

ELECTRONIQUE
--------------

(632/23) Spécialiste de petits ordinateurs, la compagnie WANG LABORATORIES INC. de Tewksbury/Mass. (cf. n° 625 p.33) a formé à Paris une filiale commerciale, WANG FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), gérée par M. Jean-Pierre de Bandt.

Affiliée au groupe de Cleveland WARNER & SWASEY C° (machines-outils et matériels de travaux publics), la fondatrice disposait déjà de plusieurs sociétés de vente sous son nom chez les Six, notamment à Utrecht, Francfort et St-Josse-ten-Noode/Bruxelles.

(632/23) Présente depuis peu à Bruxelles avec la société COMPUTER ASSOCIATES SA (cf. n° 631 p.26), la société de Lucerne COMPUTER ASSOCIATES HOLDING AG (à capital américano-néerlandais) s'y est également assurée le contrôle de la firme de programmation et travail à façon sur ordinateurs SOPROFA SA (en faillite depuis peu), dont MM. Laurent van Helsen et Pierre Burny demeureront directeurs.

(632/24) La compagnie d'appareillages électroniques et électro-optiques de précision (pour tubes de télévision couleur notamment) BUCKBEE-MEARS C° de St-Paul/Minn. (cf. n° 588 p.27) a triplé à DM. 3 millions le capital de sa filiale de Stuttgart BUCKBEE-MEARS EUROPE GmbH (anc. ELECTRONIC MICRON EYE - cf. n° 580 p.31) pour en permettre l'expansion, après en avoir transféré le siège à Mülheim/Baden où elle possède une usine.

(632/24) Ce sont des intérêts américains portés par M. et Mme Gabriel Gyocke (New York) qui ont été à l'origine en France (Cannes/Alpes Mmes) de l'entreprise de software AVIT (FRANCE) AUDIO-VISUEL INFORMATION & TECHNIQUE Sarl (capital de F. 20.000), que gère Mme Gyocke. .

ENGINEERING
-------------

(632/24) Le groupe d'engineering et construction de brûleurs, fours chimiques, pétrochimiques, appareils d'épuration et contrôle des gaz, engineering thermo-électrique et nucléaire, etc... SELAS CORP. OF AMERICA de Dresher/Pa. (cf. n° 616 p.25) allègera ses intérêts chez les Six en cédant le contrôle à 60 % de la firme industrielle de La Haye SELAS OF AMERICA (NEDERLAND) N.V. à M. Jacob Voogdt (cf. n° 492 p.22) et aux autres dirigeants de cette affaire.

(632/24) Affiliée à la WESTFALENBANK AG de Bochum (cf. n° 623 p.31), l'entreprise d'équipements de réfrigération d'eau, pompes, etc... MASCHINENBAU-AG BALCKE (Bochum) a cédé la licence pour les Etats-Unis de ses colonnes réfrigérantes et à condensation de liquides à la compagnie ZURN INDUSTRIES INC. d'Erie/Pa. (cf. n° 227 p.18).

Spécialistes d'échangeurs de chaleur ainsi que d'équipements antipolluants de contrôle et régulation de l'air, des gaz industriels et de l'eau notamment, celle-ci exploite une dizaine d'usines aux Etats-Unis et au Canada. Sa représentation en Europe, en particulier celle de ses doseurs "Micro-Matic" destinés au traitement des eaux industrielles, est assurée par la firme italienne ING. CASTAGNETTI & C° SpA (Grugliasco/To.).

(632/24) M. Alfred F. Winkler (Amsterdam) a été le fondateur à Hove de la firme d'engineering mécanique, électrique, chimique, etc... et architecture industrielle INGENIEURSBUREAU TECHNIPOWER BELGIUM PvbA (capital de FB. 0,25 million), dont le gérant est M. H.J.C. Pronker.

FINANCE
---------

(632/25) La maison de brokers de Tokyo NOMURA SECURITIES C° LTD (cf. n° 548 p.28) a renforcé ses intérêts en Europe - des succursales à Londres et Amsterdam (cf. n° 526 p.28) - avec l'ouverture à Francfort d'une représentation permanente.

NOMURA SECURITIES a été une des fondatrices à Londres, fin 1970, de la banque d'affaires et de crédit à moyen terme ASSOCIATED JAPANESE BANK (INTERNATIONAL) LTD (capital de £ 3,5 millions), que dirigent MM. Gengo Sukuki et Yuji Emori, et où elle a pour associées (20 % chacune) la SANWA BANK LTD, la MITSUI BANK LTD, la NIPPON KANGYO BANK LTD et la DAI-ICHI BANK LTD.

(632/25) L'ALLGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 631 p.27) a élargi son réseau à l'étranger avec l'ouverture à Londres d'une seconde succursale.

La fondatrice a doté début 1971 sa première succursale britannique, installée en 1968 (cf. n° 442 p.25) et dirigée par M. J. van Asdonk, d'un bureau destiné aux opérations sur titres (cf. n° 586 p.32), semblable à ceux dont elle dispose à Francfort et Paris notamment.

(632/25) Présente chez les Six depuis fin 1970 avec une succursale à Hambourg (cf. n° 585 p.32), et possédant depuis quelques mois une succursale en Grande-Bretagne (Aldermanbury/Londres), la BANCO DO BRASIL SA de Brasilia et Rio-de-Janeiro (cf. n° 619 p.25) y renforcera son implantation avec l'ouverture début 1972 de succursales à Milan et Paris - celle-ci devant être dirigée par M. Joseph Mendoza.

(632/25) La compagnie de portefeuille EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA-E.E.D. de Luxembourg (cf. n° 627 p.24) a procédé à un aménagement de ses intérêts en République Fédérale en se défaisant de sa participation dans la firme d'électrodes et équipements électriques de soudage STEIGERWALD STRAHL-TECHNIK GmbH de Munich (cf. n° 529 p.14), et en s'assurant en revanche un intérêt minoritaire dans les entreprises CHEMIEROHRWERKE PROCHASKA de Rehling b. Augsburg (tubes spéciaux pour industrie chimique) et GEORG TITT GETRIEBEBAU GmbH de Vilshofen (engrenages).

Les principaux actionnaires allemands de E.E.D. sont la BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSEL-BANK, la COMMERZBANK AG, la DRESDNER BANK AG et la BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA.

(632/26) Membre du groupe CONTROL DATA CORP. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 631 p.27) à travers son holding COMMERCIAL TRUST C° de Baltimore/Md. (cf. n° 595 p.25), la compagnie financière COMMERCIAL CREDIT CORP. (Baltimore) a enrichi ses intérêts en Europe d'une affaire de leasing de matériels de transport, COMMERCIAL SERVICES FRANCE SA (Puteaux/Hts-de-Seine) au capital de F. 20 millions. Présidée par M. Louis de Rochefort, celle-ci est domiciliée auprès des filiales COMMERCIAL COMPUTERS FRANCE SA, dernièrement créée au capital de F. 20 millions pour le leasing d'ordinateurs (cf. n° 611 p.29), et CONTROL DATA FRANCE SA, qui produit des équipements électroniques à Ferney Voltaire/Ain.

COMMERCIAL CREDIT est abondamment implantée chez les Six, notamment à La Haye (COMMERCIAL CREDIT LEASING NEDERLAND N.V. et COMMERCIAL CREDIT SERVICES NEDERLAND N.V.), Francfort (COMMERCIAL CREDIT LEASING GERMANY GmbH et COMMERCIAL CREDIT SERVICES GERMANY GmbH) et Milan (COMMERCIAL SERVICES ITALIA SpA et COMMERCIAL LEASING ITALIA SpA). En outre, sa filiale de Wilmington/Del. COMMERCIAL CREDIT EUROPE INC. dispose d'une succursale à Bruxelles.

(632/26) La banque néerlandaise F. VAN LANSCHOT ('s-Hertogenbosch), que commandite la compagnie de portefeuille VAN LANSCHOT BELEGGENS-COMPANIE N.V. (cf. n° 618 p.19), s'apprête à ouvrir à Roosendaal une succursale qui, placée sous la direction de MM. R.J. van Hasselt et J. Th. Hopstaken, se substituera à la banque locale J. LUYKX BANKIERS N.V. (cf. n° 518 p.29), son affiliée depuis 1967 (cf. n° 437 p.34).

(632/26) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 624 p.28) s'est défait de sa participation de 42,8 % dans la compagnie financière LOMBARD-KASSE AG de Berlin et Francfort (capital de DM. 1 million), qui partage avec la FRANK-FURTER KASSENVEREIN AG (Francfort) le contrôle de la société d'études et travaux financiers et boursiers BÖRSEN-DATEN-ZENTRALE GmbH (Francfort).

(632/26) La compagnie COMPASS SpA de Milan (cf. n° 591 p.38), filiale de la MEDIOBANCA-BANCA DI CREDITO FINANZIARIO SpA (cf. n° 609 p.34), s'est assurée le contrôle à Rome de la société de services et crédit par cartes personnelles EUROCARD ITALIANA SpA (cf. n° 432 p.32). Désormais présidée par M. Mario Lazzereschi, celle-ci a vu son capital décuplé à Li. 30 millions.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
-----------------------

(632/26) Membre du groupe de coopératives de négoce céréalier LA FAYETTE de Paris (cf. n° 618 p.24), la STE D'ETUDES & DE COMMERCIALISATION LA FAYETTE-SECLAF SA (cf. n° 504 p.27) a ouvert un bureau de représentation à Tokyo.

(632/27) Le groupe DELTEC INTERNATIONAL LTD de Nassau/Bahamas et Chicago (cf. n° 578 p.33) a renforcé ses intérêts chez les Six avec l'installation à Milan de la société d'importation et distribution de produits alimentaires frais et de conserve (y compris surgelés) DELTEC FOODS SpA (capital de Li. 12 millions), que préside M. Ulrich Harlow (Londres) et qui est directement contrôlée par la filiale de Hambourg DELTEC FOODS (DEUTSCHLAND) GmbH (anc. ARMOUR & C° GmbH).

Animée par M. A.T. Taylor, DELTEC INTERNATIONAL a fusionné en 1969 avec les compagnies ARMOUR & C° et I.P.L. INC. de Chicago ainsi que DELTEC PANAMERICA SA (Panama). Fin 1970, elle a cédé ARMOUR et une dizaine de ses filiales chez les Six (cf. n° 597 p.23) au groupe GREYHOUND CORP. de Chicago (cf. n° 608 p.21).

(632/27) L'entreprise de crèmes glacées ALLGEMEINE LEBENSMITTELBETRIEBE INH. THEO SCHÖLLER de Nuremberg (cf. n° 563 p.31) s'est donnée en Autriche une filiale industrielle et commerciale, SCHÖLLER-LEBENS-MITTEL GmbH (Grieskirchen/Wels) au capital de Sh. 3,5 millions, avec pour gérant M. Richard Feind.

(632/27) Le groupe BEATRICE FOODS C° de Chicago/Ill. (cf. n° 610 p.18) a rationalisé ses intérêts en Belgique en faisant absorber sa filiale fromagère BIERBEEKSE ZUIVELFABRIEK S.V. (Bierbeek) par la CENTRALE LAITIERE-ZUIVELCENTRALE SA (Bruxelles), qu'il contrôle à travers la CIE LACSOONS SA de Rotselaar (cf. n° 567 p.36).

Présidée par M. Marcel Dumat, CENTRALE LAITIERE, dont le capital a été en conséquence doublé à FB. 50 millions, a ainsi désormais directement pour actionnaires minoritaires le groupe lui-même et ses filiales GRAND TRUNK WAREHOUSE & COLD STORAGE C° (Chicago), DURHAM DAIRY PRODUCTS INC. (Durham/N.C.) et MEADOW GOLD DAIRIES INC. (Pittsburgh).

(632/27) Le groupe STUTTGARTER HOFBRÄU AG de Stuttgart (cf. n° 602 p.31) s'est assuré le contrôle à Magstadt/Stuttgart de la brasserie familiale LAMM-BRAUEREI KIENLE MAGSTADT KG (20.000 hl/an).

Le groupe de Stuttgart, qui, avec une capacité de 650.000 hl/an environ, réalise un chiffre d'affaires de DM. 58,7 millions, appartient aux familles Ernst-Seiglin et Peter May à travers la compagnie suisse de portefeuille BRASSERIE HOLDING AG de Zug (cf. n° 516 p.28).

(632/27) La compagnie COCA-COLA EXPORT CORP. de New York (cf. n° 580 p.38) a décidé d'alléger ses intérêts industriels en Italie en fermant son usine d'embouteillage de Rome, exploitée par la filiale ARIB-AZIENDA ROMANA IMBOTTIGLIAMENTO BEVANTE SpA (qui sera mise en liquidation).

(632/28) A la suite de l'absorption de ses homologues ETS PIERRE BRANELLEC SA (Brest) et VIVAGEL SA (Paris) - filiale 43/38/13 de la CIE DU NORD (groupe ROTHSCHILD SA), de la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE SA et de la GENERALE ALIMENTAIRE-GASA SA - la compagnie de produits alimentaires surgelés PRIMAGEL SA (Paris) s'est transformée en COFALI-CIE DU FROID ALIMENTAIRE SA, a été placée sous la présidence de M. Raymond Sachot, président de GASA, et a vu son capital porté à F. 31,2 millions.

Ses actionnaires sont maintenant la CIE FINANCIERE HOLDING SA (groupe EDMOND DE ROTHSCHILD SA - cf. n° 601 p.14) avec 50 % directement (contre 100%), la CIE DU NORD avec 19 %, la GASA avec 6 % et l'UNION D'ETUDES & D'INVESTISSEMENTS SA (groupe CREDIT AGRICOLE - cf. n° 603 p.28) avec 13 %, ainsi que l'UFINAL-UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE SA de Paris (cf. n° 517 p.29) et la STE D'ETUDES DE GESTION & DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE SA (Paris).

(632/28) Le groupe SCHULTHESS-BRAUEREI AG de Berlin et Bochum (cf. n° 612 p.32) est devenu majoritaire à Gelsenkirchen dans la brasserie GLÜCKHAUF BRAUEREI AG (capacité de 225.000 hl/an - cf. n° 545 p.31) en reprenant une partie du contrôle qu'y détenait la DORTMUNDER RITTERBRAUEREI AG de Dortmund (cf. n° 604 p.32).

INDUSTRIE NUCLEAIRE
---------------------

(632/28) Ancienne Division nucléaire du groupe GENERAL DYNAMICS CORP. de New York (cf. n° 601 p.26) cédée fin 1967 au groupe pétrolier GULF OIL CORP. de Pittsburgh (cf. n° 629.p.36), la compagnie de recherche sur les générateurs et de construction de centrales atomiques GULF GENERAL ATOMIC C° (San Diego/Cal.) négocie la reprise en République Fédérale - où elle est présente avec une filiale à Düsseldorf, GULF GENERAL ATOMIC EUROPE GmbH - de la participation du groupe FRIEDR. KRUPP GmbH (Essen) dans l'entreprise de réacteurs à haute température HKG-HOCHTEMPERATUR-KERNKRAFTWERKE GmbH de Uentrop (cf. n° 468 p.31).

Celle-ci, qui va commencer la construction à Schmeuhausen - pour le compte de la VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTSWERKE WESTFALEN AG-V.E.W. - d'une centrale de 300 MW devant être opérationnelle en 1974, a son contrôle partagé entre KRUPP et la compagnie de Mannheim BROWN, BOVERI & CIE AG (cf. n° 616 p.25), membre du groupe suisse BROWN, BOVERI & C° AG (Baden).

(632/29) Une association paritaire anglo-franco-allemande pour le retraitement, le transport et la commercialisation de combustibles nucléaires à oxydes irradiés ainsi que la conversion de nitrate d'uranyle en hexafluorure d'uranium a donné naissance à Francfort à la société UNITED REPROCESSORS GmbH (capital initial de DM 60.000), placée sous la direction de MM. Con Allday, A. Giraud et P. Zühlke.

Celle-ci , qui sera en mesure de fournir 200 t./an de combustibles retraités (à partir des usines existantes de Windscale, La Hague-Cherbourg et Marcoule) appartient au C.E.A. -COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE de Paris (cf. N° 631 p. 15) ainsi qu'aux compagnies BRITISH NUCLEAR FUELS LTD de Londres (cf. N° 626 p. 35) et KERNBRENNSTOFF-WIEDERAUFARBEITUNGS-GESELLSCHAFT mbH (KEWA) - laquelle a été récemment créée pour regrouper les activités de retraitement des firmes allemandes NUKEM-NUKLEAR-CHEMIE & METALLURGIE GmbH de Wolfgang b. Hanau (cf. N° 626 p. 34), GELSENBERG AG d'Essen (cf. N° 623 p. 38), FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. N° 631 p. 36) et FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. N° 631 p. 38), et dont le siège est à Francfort.

METALLURGIE
-------------

(632/29) L'entreprise allemande d'affinage et fonderie de métaux non ferreux (zinc et plomb notamment), alliages, produits chimiques et plastiques GRILLO-WERKE AG de Duisburg-Hamborn (cf. N° 627 p. 41) a installé à Woluwe-St-Lambert/Bruxelles une filiale commerciale, GRILLO SA (capital de FB 0,2 million), présidée par M. Otto K. Hoffmann et dirigée par M. Georges Volckaert.

(632/29) Le groupe sidérurgique suédois UDDEHOLMS A/B de Uddeholm et Hagfors (cf. N° 578 p. 36) a élargi son réseau chez les Six - des filiales sous son nom à Bruxelles, Blanc-Mesnil/Seine-St-Denis, Düsseldorf, Solingen, Stuttgart, Nuremberg, Amsterdam, etc ... - avec la création à Milan de la société UDDEHOLM ACCIAI SpA (capital de Li. 25 millions), placée sous la présidence de M. Jonsson Ake Lennart et la direction de M. Degerud John Gunnar.

(632/29) Le groupe d'outillages de coupe et métaux durs au tungstène pour machines-outils THE VALERON CORP. de Détroit/Mich. (cf. N° 577 p. 26) a étoffé son réseau commercial chez les Six avec la création à Paris de la société VALENITE MODCO Sarl (capital de F. 20.000), chargée, avec pour gérant M. Raymond Spits, de la distribution des produits métallurgiques de sa Division VALENITE MODCO de Royal Oak/Mich. (cf. N° 568 p. 25).

Chez les Six, le groupe américain dispose de filiales VALENITE MODCO à Bruxelles, Sinsheim/Elsenz et Vizzolo Predabissi/Milano.

(632/30) Un accord de coopération en matière de traitement électrolytique et chimique des surfaces métalliques et galvanoplastie a été conclu entre les compagnies allemande LANGBEIN-PFANHAUSER-WERKE AG-L.P.W. de Neuss (cf. N° 414 p. 32) et française STE CONTINENTALE PARKER SA de Clichy (cf. N° 596 p. 17).

Membre depuis 1964 (cf. N° 289 p. 28) du groupe METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. N° 630 p. 32), la seconde a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 83,74 millions (dont 23% environ à l'exportation). Ses principaux intérêts sont : (1) en France les entreprises de Marseille DEWEKA FRANCE ELECTROCHIMIE SA (72%) et NICKEL CHROME SA (81%); (2) à l'étranger les sociétés PARKER LUSITANA Srl (Mem-Martins/Portugal) et SOCIEDAD CONTINENTAL PARKER HISPANA SA (Barcelone).

L.P.W., propriété de la famille Thieme, réalise avec quelque 800 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 50. millions. Elle possède en Europe de nombreux licenciés (Suisse, Norvège, Belgique, Autriche, Grande-Bretagne, Espagne et Finlande notamment) ainsi que plusieurs filiales ou affiliées : L.P.W. ESPANOLA SA (Bilbao), ELVEPE N.V. (Uithoorn), LANGBEIN-PFANHAUSER WERKE ZURICH AG (Oerlikon/Zurich), LANGBEIN-PFANHAUSER WERKE AG (Vienne), etc ...

(632/30) L'entreprise allemande de colliers, joints et brides de fixation pour canalisations et tubes métalliques J. GLAUERDT STAHLFLANSCHEN GmbH (Hanovre) a fait ouvrir par sa filiale STAFLEX J. GLAUERDT STAHLFLANSCHEN GmbH & C° KG (Hanovre), de création récente, une succursale à Anvers, dirigée par M. Peter Coucke.

(632/30) L'homme d'affaires allemand Roland Wachenfeld (Meersbusch/Francfort) a été le fondateur en Suisse de la firme de fournitures pour industrie métallurgique WACHENFELD AG (Chur) qui, au capital de FS 50.000, est dirigée par MM. Robert Schwarz et G.R. Töndury.

(632/30) Le groupe de Zurich SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM AG (cf. N° 624 p. 33) allègera ses intérêts en Italie (cf. notamment N° 599 p. 32) en fermant la fonderie d'alumine à Porto Marghera/Venezia (750 employés) de sa filiale de Venise S.A.V.A.-STA ALLUMINIO VENETO PER AZ. (cf. N° 542 p. 35), qui occupe au total plus de 1.850 personnes.

(632/30) Membre du groupe CIE PECHNEY SA (cf. N° 630 p. 37), la compagnie CEGEDUR GP SA de Paris (cf. N° 591 p. 23) est majoritaire dans la nouvelle AVIATUBE SA (Paris), constituée en association avec les entreprises STE DES TUBES PERFECTA Sarl (Le Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis) et TUBE & PRECISION SA (Maisons-Alfort/Val-de-Marne) pour regrouper à Nantes Carquefou/Loire Atlantique leurs productions de tubes étirés de haute qualité.

La capital initial (F. 100.000) d'AVIATUBE sera porté à F. 4 millions après apport par les fondatrices de leurs actifs spécialisés.

(632/31) L'accord de principe récemment conclu en vue de la reprise par le groupe de Turin CEAT SpA (cf. N° 616 p. 20) - à travers sa filiale CEAT INTERNATIONAL SA (Lausanne) - du Département "tréfilage de câbles et conducteurs électriques" de la compagnie belge ACEC-ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI SA, filiale à 68% du groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. N° 625 p. 45), devant devenir prochainement effectif, la seconde a fait apport de ce Département à une filiale absolue, CABLERIE DE CHARLEROI-C. D. C. SA (capital de FB 1.335 millions), dont elle cèdera le contrôle à CEAT.

(632/31) Holding du groupe métallurgique STAHLWERKE PEINE SALZGITTER AG (cf. N° 618 p. 21), la compagnie INDUSTRIE & HANDELS AG-I. H. A. G. de Peine (cf. N° 556 p. 32) a fait apport de sa participation dans la firme de tourbe et combustibles PEINER DÜNGEMITTEL & BRENNSTOFFHANDEL GmbH (Peine) - acquise de sa société soeur PEINE-ILSEDER HANDELS GmbH (Peine) - à sa filiale de Düsseldorf SALZGITTER STAHL GmbH (cf. N° 592 p. 43), dont le capital a été porté en conséquence à DM 25,5 millions.

I. H. A. G. avait déjà apporté il y a quelques mois à la même filiale le contrôle des sociétés de négoce métallurgique PEINER STAHLHANDEL GmbH de Berlin, Francfort, Hambourg, Hanovre, Cologne, Munich, Stuttgart et Witten (actif net global de DM 6,7 millions), transformées en succursales après avoir été absorbées.

(632/31) C'est M. Ernst J. Tronke (Ratingen) qui a créé la firme suisse de négoce sidérurgique et métallurgique TRONKE STAHLHANDEL AG d'Altdorf/Uri (capital de FS 50.000), que préside M. Richard Allemann.

PAPIER

(632/31) Les groupes papetiers de Paris LA ROCHETTE CENPA SA (cf. N° 622 p. 27) et de New York SAINT REGIS PAPER C° (cf. N° 255 p. 29) se sont associés 55/45 pour former à Paris la compagnie LA ROCHETTE ATLANTIQUE SA (capital de F. 11 millions), chargée de l'exploitation, à compter du début 1972, d'une usine de caisses en carton d'une capacité initiale de 17.000 t./an (devant être portée à 27.000 t./an) à Gouis-Durtal/Maine et Loire, après que le partenaire français aura fermé l'usine de papiers d'emballages et d'écriture qu'il y possède.

En Europe, ST REGIS PAPER, dont le chiffre d'affaires s'est établi à \$ 144 millions en 1970 (F. 397 millions pour LA ROCHETTE CENPA) s'est par ailleurs assuré à Vienne un intérêt de 25% dans la manufacture de pâtes à papier ZELLSTOFF & PAPIERFABRIK FRANTSCHACH AG. Il dispose de filiales en Belgique (ST REGIS BATES SA de Tubize), au Danemark (NEOPAC A/S) et en Espagne (CARTONAJES SENTELLES SA de Barcelone).

(632/32) Le groupe forestier et papetier suédois SKOGSÄGARNAS INDUSTRI A/B-SIAB de Växjö (cf. N° 618 p. 38) sera désormais présent à La Haye avec la société SKOGCELL NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par M. Jan Agnevall.

SIAB, qui appartient à l'Association Forestière du Sud de la Suède (SÖDRA SVERIGES SKOGSÄGARES FÖRBUND), possède, en propre ou à travers la compagnie SKOGSÄGARNAS CELLULOSA EXPORT A/B, des filiales de vente de cellulose, pâtes et papiers SKOGCELL à Bruxelles, Milan, Kronberg/Taunus, Bâle, Londres, etc ...

(632/32) Animée par le Dr. Windaus, l'entreprise papetière allemande HERZBERGER PAPIERFABRIK LUDWIG OSTHUSHENRICH KG (Herzberg/Harz) a conclu un accord de coopération en matière de fabrication et vente de sacs et emballages en papier et plastiques de grande contenance avec la firme de Mannheim NATRONZELLSTOFF & PAPIERFABRIKEN AG-NATRONAG (cf. N° 610 p. 34), filiale du groupe PAPIERWERKE WALDHOF-ASCHAFFENBURG AG de Munich (cf. N° 630 p. 33).

PARFUMERIE
------------

(632/32) Le groupe cosmético-pharmaceutique JUVENA HOLDING AG de Zurich (capital de FS 10,7 millions) négocie la prise du contrôle direct à Bruxelles de son distributeur et licencié PRODUITS DE BEAUTE JUVENA (BELGIQUE) SA (cf. N° 493 p. 24), dont le capital est présentement détenu par la société-soeur en Suisse LOVIDA SA de Coire (cf. N° 342 p. 29) ainsi que par la compagnie de Bâle FINACHIM-GES. FÜR DIE CHEMISCHE INDUSTRIE AG. C'est la société de Coire (capital de FS 4,5 millions), actionnaire pour 17% de JUVENA HOLDING (avec 50,3 % des droits de vote), qui détient également le contrôle direct des filiales de parfumeries JUVENA de Bruxelles, Paris et Londres, alors que celui des sociétés du même nom à Baden-Baden, Rome et Volkestwil/Zurich appartient à JUVENA HOLDING.

Les intérêts pharmaceutiques du groupe, coiffés par la compagnie DIVA HOLDING AG (Volkestwil/Zurich) au capital de FS 2,2 millions (cf. N° 524 p. 31), filiale absolue de LOVIDA, comprennent notamment les sociétés VITAPHARMA SA (Bruxelles), DIVAPHARMA GmbH (Baden-Baden), DIVA LABORATORIUM GmbH de Vienne (anc. Bregenz), etc ... Quant à ses activités de recherche, elles sont du ressort de la société UNI-CHEMIE AG (Zurich) au capital de FS 0,4 million (cf. N° 342 p. 29), également filiale absolue de LOVIDA.

(632/33) La compagnie de portefeuille de Luxembourg ORIFLAME INTERNATIONAL SA (cf. N° 583 p. 38) a formé une filiale à Bruxelles, ORIFLAME BENELUX SA (capital de FB 0,5 million), que préside M. Jonas af Jochnik.

A capital suédois (cf. N° 565 p. 37), la fondatrice a été créée courant 1969 pour constituer et gérer un réseau de filiales de parfumerie et produits cosmétiques en Europe. La nouvelle affaire de Bruxelles constitue le quatrième maillon de ce réseau, après les sociétés ORIFLAME EUROPE SA (Bruxelles), ORIFLAME VERTRIEBS GmbH (Francfort), et ORIFLAME (UK) LTD (Londres).

(632/33) Le groupe de vins de champagne et spiritueux MOET-HENNESSY SA de Paris (cf. N° 617 p. 40) négocie la reprise à la compagnie de portefeuille MIRADIA SA (Paris), membre du groupe textile BOUSSAC, de la participation de 30% qui lui manque pour avoir le contrôle absolu de la maison de cosmétiques et parfumerie PARFUMS CHRISTIAN DIOR SA (Paris).

Grâce au rachat début 1971 au groupe BOUSSAC d'un intérêt de 20%, MOET-HENNESSY - qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 263 millions avec son Département "Champagne" (marques "Moët & Chandon", "Mercier" et "Ruinart") et de F. 161 millions avec son Département "Cognac" ("Jas Hennessy") - était déjà (cf. N° 599 p. 34) devenu majoritaire à 70% dans cette affaire, dont les ventes ont atteint F. 93 millions en 1970, et qui dispose de filiales sous son nom à New York, Londres, Zurich et Cologne.

Le groupe BOUSSAC conserve le contrôle absolu de la maison de haute couture CHRISTIAN DIOR Sarl (Paris) et de ses filiales de Londres, New York, et Lippstadt/R. F. A.

PETROLE
---------

(632/33) La SCAC-STE COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS & DE COMBUSTIBLES SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. N° 628 p. 34) et la compagnie SHELL FRANCAISE SA de Paris (groupe ROYAL DUTCH SHELL de Rotterdam et Londres - cf. N° 631 p. 32) ont conclu deux associations paritaires : la première donnera naissance à la STE ORANGE SA, à laquelle la SCAC fera apport de son Département "distribution de produits pétroliers"; la seconde se matérialisera par un groupement d'intérêt économique, SCAC-COMBUSTIBLES, chargé d'assurer la gestion du Fonds de distribution de charbon de la SCAC.

PHARMACIE

(632/34) La compagnie pharmaceutique LABORATOIRES DELAGRANGE SA de Paris (cf. N° 518 p. 34) s'est donnée une filiale à Milan, DELITAL Srl (capital de Li. 20 millions), présidée par M. Gabriel F. Thomas et dirigée par M. Peter G. Herrmann.

La fondatrice a une filiale sous son nom à Woluwe-St-Lambert/Bruxelles, en association avec ses affiliées de Paris STE D'ETUDES SCIENTIFIQUES & INDUSTRIELLES DE L'ILE-DE-FRANCE-SESIF SA et CHIMINDUSTRIE SA (cf. N° 267 p. 14), et elle contrôle depuis fin 1969 à Cologne l'entreprise CHEMISCHE FABRIK SCHÜRHOLZ GmbH.

(632/34) Une rationalisation des intérêts en République Fédérale du groupe WARNER-LAMBERT PHARMACEUTICAL C° de Morris/Plains/N.J. (cf. N° 545 p. 35) a été opérée au profit de la filiale de Berlin GÖDECKE AG (anc. GUSTAV LÖHSE AG (cf. N° 422 p. 26), qui s'est assurée le contrôle de l'affiliée DIWAG PHARMAZEUTISCHE FABRIK GmbH (cf. N° 541 p. 19), puis l'a absorbée et a porté de ce fait son capital à DM 22,2 millions.

(632/34) Membre du groupe RHONE POULENC SA de Paris (cf. N° 630 p. 37), les entreprises pharmaceutiques de Lyon INSTITUT MERIEUX SA (cf. N° 613 p. 36) procède à l'installation au Brésil d'un atelier de fabrication de produits vétérinaires.

Celui-ci sera domicilié auprès de la firme de textiles synthétiques RHODIA INDUSTRIAS QUIMICAS & TEXTEIS SA (Sao Paulo), autre filiale du groupe - lequel contrôle également dans le pays l'entreprise pharmaceutique et textile RHODIA NORDESTE SA et textile VALISERE SA notamment.

PLASTIQUES ET CAOUTCHOUC

(632/34) L'association conclue il y a quelques mois (cf. N° 623 p. 39) entre les entreprises italiennes d'extrusion et transformation plastique (laminés renforcés notamment) SORDELLI & C° SpA (Venegone/Varese) et PLASTICA BRUNELLO SpA (Brunello/Varese) - société-mère de la firme PLAS-VA SpA (Castronno/Varese) - a été sanctionnée par la création à Milan d'une filiale de vente commune, S. & P. COMMISSIONARIA GENERALE SpA (capital de Li. 1 million), que dirigent MM. P. Hintermann, R. Marzoli, Pietro A. Motta et F. Sordelli.

(632/35) Affiliée pour 42%, 31,4% et 17,5% respectivement aux compagnies STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S. C. C. (groupe public CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA - cf. N° 624 p. 20), PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA (groupe RHONE POULENC SA - cf. supra p. 34) et L'AIR LIQUIDE SA (cf. supra p. 16), la compagnie ETHYLENE PLASTIQUE SA de Douai/Nord (cf. N° 590 p. 48) négocie la cession de son procédé de polymérisation haute pression à une firme en cours de formation au Venezuela, POLIMEROS DEL LAGO SA, dont elle sera actionnaire (25 à 30%) aux côtés de l'organisme public de Caracas INSTITUTO VENEZULANO PETROQUIMICA (cf. N° 462 p. 24) pour 40% et du groupe financier GRUPO ZULIANO (25 à 30%). La nouvelle affaire exploitera à El Tablazo une usine de polyéthylène basse densité d'une capacité de 50.000 t./an devant être opérationnelle dès 1974.

L'INSTITUTO VENEZULANO PETROQUIMICA s'est par ailleurs vu octroyer par un consortium bancaire comprenant la SA LOUIS DREYFUS & CIE de Paris, la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS (cf. N° 631 p. 35) et la BANQUE NATIONALE DE PARIS-BNP SA, ainsi que la CARL M. LOEB RHOADES & C° de New York (cf. N° 503 p. 32) un prêt de F. 49 millions pour l'achat de matériels de chargement produits par la compagnie FIVES LILLE CAIL SA de Paris (groupe CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK-FIVES SA - cf. N° 624 p. 23).

La SCC a récemment présidé à la création à son siège de la société SAPVELOR-SA POUR LA PRODUCTION DE VAPEUR & D'ELECTRICITE EN LORRAINE SA (capital de F. 6 millions) qui, présidée par M. François Peccia-Galetto, a pour objet la construction, sur un terrain à acquérir en Lorraine, d'une centrale électrique et de production de vapeur.

(632/36) L'entreprise allemande de transformation caoutchoutière et plastique, vulcanisation, etc ... SCHNEEGANS & C° KG (Emmerich/Rhein) a transformé sa succursale autrichienne, ouverte fin 1968 à Losenstein-Steyr, en filiale sous le nom de SCHNEEGANS GmbH (capital de Sh. 100.000) et la direction de M. Franz Lumplecker.

(632/36) Spécialiste en République Fédérale de profilés, plaques, feuilles, etc ... de plastique, l'entreprise GEBRÜDER KÖMMERLING GmbH-KUNSTSTOFFWERKE (Pirmasens) a apporté sa filiale industrielle de Vienne KOMA-PLASTIC GmbH & C° KG à la nouvelle KÖMMERLING GmbH (Vienne, qui, au capital de Sh 6,1 millions, est dirigée par MM. Emil Kömmerling et Friedrich Lang.

La fondatrice a une société-soeur de colles et adhésifs industriels, KÖMMERLING GmbH-CHEMISCHE FABRIK (Pirmasens et Pfungstadt/Darmstadt), dotée de plusieurs filiales à l'étranger, notamment en France NEOCOLLE SA (Ingwiller/Bas Rhin), créée en 1955 et présidée par M. Charles Schuler; et au Brésil BRASCOLA Ltda (Sao Paolo).

(632/36) Une rationalisation des intérêts du groupe METZELER AG de Munich (cf. N° 612 p. 17) dans l'industrie plastique s'effectuera au profit de la compagnie RHEINHOLD & MAHLA GmbH de Mannheim (cf. N° 541 p. 39), qui absorbera en 1972 l'entreprise VKI-VEREINIGTE KUNSTSTOFFINDUSTRIE AG de Mannheim (anc. VEREINIGTE KORKINDUSTRIE AG - cf. N° 560 p. 21).

Spécialisée dans les isolants thermiques et acoustiques, RHEINHOLD & MAHLA a acquis dernièrement le contrôle de deux affiliées - à travers la société CORRECTA WERKE GmbH de Bad Wildungen (cf. N° 579 p. 39) - de même spécialité, THERMOSIL GmbH (Bochum) et BASALAN ISOLIERWOLLE GmbH de Hilstrup (cf. N° 486 p. 20).

PUBLICITE

(632/36) L'accord de coopération à l'échelle internationale, assorti de liens financiers, récemment conclu entre les agences de publicité de Hambourg WILLIAM H. WILKENS, WERBEAGENTUR GWA (cf. N° 597 p. 32), de Paris TEC-WPT CONSEILS EN PUBLICITE SA (anc. TECHNIQUES D'EXPANSION COMMERCIALE-TEC SA) et de Milan PUBLINTER-PUBBLICITA INTERNAZIONALE Srl a trouvé son prolongement en Belgique, où les filiales à Bruxelles du partenaire français, SOBOL ASSOCIES SA et TECHNIQUES D'EXPANSION COMMERCIALE SA ont été fusionnées au profit de la seconde, transformée en TEC-WPT-CONSEILS EN PUBLICITE SA (capital porté à FB 0,75 million).

Cet accord avait déjà été sanctionné par la création à Zurich d'une filiale paritaire, WPT-WILKENS-PUBLINTER-TEC SA (capital de FS 1,5 million), qui détient des participations directes de 5% dans chacune des trois fondatrices.

(632/36) L'INTERPUBLIC GROUP OF COS. de New York (cf. N° 612 p. 38) a renforcé ses intérêts en Italie - une succursale à Milan de sa filiale QUADRANT INTERNATIONAL INC. depuis 1967 (cf. N° 429 p. 31) - avec l'ouverture à Rome d'une succursale à l'enseigne QUADRANT PUBBLICITA & MARKETING, placée sous la direction de M. Mario Cova.

(632/36) Des intérêts français portés notamment par M. Serge Havel (Paris) ont été à l'origine à Genève de la firme de relations-publiques SOPROREP-STE DE PROMOTIONS & DE RELATIONS PUBLIQUES SA (capital de FS 50.000), que préside son fondateur.

TEXTILES

(632/37) L'entreprise française de bonneterie et lingerie ETS BRAGARD SA (Saulxures-sur-Moselotte/Vosges) s'est donnée une filiale de vente en Belgique, BRAGARD SA (Arlon) au capital de FB 1 million, que préside M. Henri Bragard et dirige M. Claude Thiebaut.

La fondatrice, qui emploie près de 700 personnes dans ses usines au siège, à Vagney, Docelles et La Brosse (Vosges), Sarfflenheim/Bas Rhin et Haut-du-Them/Hte Saône, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 25 millions.

(632/37) La filiale à Bruxelles R.S. STOKVIS & FILS SA du groupe de Rotterdam R.S. STOKVIS & ZONEN (cf. N° 617 p. 38) s'est assurée le contrôle de l'entreprise QUALITAPE SA (Bruxelles), qui assure en Belgique - comme STOKVIS aux Pays-Bas - la représentation de la compagnie américaine de chiffons en fils de rayonne amalgamés PERMACEL INC. (New Brunswick/N.J.), membre du groupe JOHNSON & JOHNSON C° (cf. N° 483 p. 35).

(632/37) Membre à Freiburg/Briesgau du groupe COATS PATONS Ltd de Glasgow (cf. N° 631 p. 41), la compagnie MEZ AG FABRIKEN FÜR NÄH-, STOPF- & HANDARBEITSGARNE (cf. N° 550 p. 44) a pris le contrôle à Wuppertal de la firme WILH. HEBEBRAND GmbH, qu'anime M. Michael Bell, puis l'a absorbée.

MEZ, qui réalise avec plus de 2.000 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 70 millions avec ses fabrications de fils, filés et articles de mercerie, est intéressée dans les entreprises DYNACAST DEUTSCHLAND GmbH de Freiburg (cf. N° 552 p. 26), J.J. ANVER, ZWIRNEREI & NAHFADENFABRIK de Reutlingen (cf. N° 337 p. 27) et CARL LOHSE & C° GmbH (Berlin) notamment. Les autres intérêts de COATS PATONS en République Fédérale sont notamment les firmes LASTONET PRODUCTS GmbH d'Aix-la-Chapelle (cf. N° 538 p. 34) et D. BYFORD & C° GmbH de Munich (cf. N° 286 p. 32).

(632/37) La compagnie textile britannique NOTTINGHAM MANUFACTURING C° LTD (Loughborough/Leics.) a fermé la succursale à Gent/Belgique de sa filiale PRECISION PROCESSES (TEXTILES) LTD (Derby).

(632/37) L'entreprise allemande de linge de maison (marque "Luxorette") HEINR. OTTO & SOHNE KG, SPINNEREI WEBEREI & AUSRÜSTUNG (Wendlingen/Neckar) s'est assurée le contrôle de la firme de draps et linge pour enfants G.M. EISENLOHR de Dettingen/Ems (marque Hiki).

Occupant un millier de personnes, HEINR. OTTO, qui escompte pour 1971 un chiffre d'affaires supérieur à DM 40 millions, possède une importante participation minoritaire dans la société d'impression sur textiles GABRIEL HEROSE AG (Constance).

(632/38) La firme allemande de tricot et jersey (marque Pamina-Mann) TEXTILWERK MANN GmbH (Ludwigshafen/Württ.) détiendra une participation minoritaire dans la société EMELLA WIRK & STICKWARENFABRIK MATTES & LUTZ AG de Besigheim (cf. N° 469 p. 37) , en contrepartie de l'apport à celle-ci de son activité industrielle et commerciale.

EMELLA, spécialisée dans les tricots et sous-vêtements de maille en coton et textiles chimiques, a été cédée en 1968 par le groupe J.F. ADOLFF AG de Backnang (cf. N° 628 p. 34) à des intérêts suisses portés par la société de portefeuille VALBELLINA AG (Chur).

## TOURISME

(632/38) Une association conclue entre le groupe d'approvisionnement hôtelier MARRIOTT CORP. de Washington/D.C. et l'entreprise allemande de transports aériens par charters LUFTVERKEHRSUNTERNEHMEN ATLANTIC AG (Echterdingen/Württ) pour la création d'un service de restauration pour compagnies aériennes sera sanctionnée par la formation à Francfort d'une filiale commune, MARRIOTT-DE MONTIS-ATLANTIS FLIGHT SERVICE GmbH, devant être opérationnelle début 1972.

(632/38) Membre à Paris du groupe de New York W.R. GRACE & C° (cf. N° 625 p. 42), l'entreprise hôtelière et de restauration pour collectivités JACQUES BOREL INTERNATIONAL SA (cf. N° 623 p. 41) va se doter à Düsseldorf d'une filiale de fourniture de cantines d'entreprises, JACQUES BOREL GASTRONOMIE & HOTEL GmbH.

Escomptant pour 1971 un chiffre d'affaires supérieur à F. 100 millions, la fondatrice possède déjà des filiales en Belgique et en Espagne (cf. N° 620 p. 32).

## TRANSPORTS

(632/38) Membre du LOVELL'S SHIPPING TRANSPORT GROUP LTD de Bristol (cf. N° 455 p. 33), la société de transports par conteneurs entre la Grande-Bretagne (Bristol, Newport, Swansea et Plymouth) et le Benelux (Anvers et Rotterdam) SEAWHELL Ltd (Bristol) s'est donnée une filiale à Rotterdam, SEAWHELL NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Albert J. Martin (Anvers).

La fondatrice possède des filiales sous son nom à Anvers et Düsseldorf, et elle a trois sociétés soeurs à Anvers : BRISTOL SHIPPING AGENCY SA, IMPERIAL STEVEDORING C° SA et CIE BELGE TRANSMARITIME SA.

(632/39) Un accord de coopération commerciale et de représentation de fret combiné "TDS-Total Distribution Service" air-mer entre l'Europe et l'Australie a été négocié entre la compagnie de Liverpool McGREGOR, SWIRE AIR SERVICE-M.S.A.S., membre depuis 1968 du groupe THE OCEAN STEAM SHIP C° LTD (cf. N° 630 p. 39), et l'agence de transports MAX GRÜNHUT de Hanovre et Brême (succursales à Düsseldorf, Berlin et Nuremberg)

Le partenaire britannique, dont les activités sur le Continent sont dirigées par M. Hans Daschmann, possède en République Fédérale des représentations et succursales à Francfort (siège central pour la République Fédérale), Stuttgart, Munich, Brême et Hambourg. Sa représentation aux Pays-Bas est assurée par la société OVERZEELAND LUCHTVRACHT N.V. d'Amsterdam, créé en 1968 sur l'initiative de la société MEYER & C°S SCHEEPVAART MIJ. N.V., et il possède des succursales aux Etats-Unis, Malaisie, Japon, Hong-Kong, Australie et République Sudafricaine.

(632/39) La CIE NATIONALE AIR MALI Sarl de Bamako a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Tidiane Camara Cheik.

(632/39) La société d'expédition et transports maritimes et aériens W.B. WOOLLEY & C° Ltd de Londres, a installé à Rotterdam une filiale de transports par "Ferry", W.B. WOOLLEY N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par P. Rudolf M. Jänsch.

Animée par MM. Dennis J. Woolley et Alexander Brocks, la fondatrice a notamment des intérêts dans les firmes THE NATIONAL FREIGHT C° (GREAT BRITAIN) LTD et GLOBAL AIR FREIGHT LTD (Londres).

DIVERS
--------

(632/39) Ancienne affiliée en République Fédérale du groupe D.W. PHILIPS INTERNATIONAL SA de Luxembourg (cf. N° 625 p. 21), l'entreprise de perruques et postiches CIPAC DEUTSCHLAND GmbH de Freiburg/Breisgau (anc. TOVAR TRESSES DEUTSCHLAND - cf. N° 377 p. 30) a été dissoute.

Cette affaire a plusieurs sociétés-soeurs à l'étrangers, notamment à Paris la CIE INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION D'ARTICLES DE COIFFEURS-C.I. P.A.C. (anc. TOVAR FRANCE Sarl).

(632/39) Animée par M. André Hendrickx (belge résidant à Orléans), la firme française de pépinières et négoce de produits horticoles, fleurs coupées, graines, engrais, etc ... JARDIRAMA SA (Marigny-les-Usages/Loiret) a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Marcel Vervacke.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aciers & Outillages Peugeot	P. 20	Beatrice Foods	P. 27
Adolff (J. F.)	38	Belge Transmaritime	38
Aga	16	Berwind	22
Aida Press Engineering	21	Bierbeekse Zuivelfabriek	27
Air Liquide (L')	16-35	Borel International (Jacques)	38
Albion Sugar	17	Börsen-Daten-Zentrale	26
Algemene Bank Nederland	25	Bos Kalis Westminster Dredging	
Allgemeine Lebensmittelbetriebe Inh.		Groep	15
Theo Schöller	27	Boussac (Groupe)	33
Allmedia Fernseh-Allianz Produk-		Bragard (Ets)	37
tions	22	Brascola	35
Alluminio Veneto-SAVA	30	Branellec (Ets Pierre)	28
Amsterdamsche Ballast Beton	15	Brasserie Holding	27
Anterist & Schneider	15	British Nuclear Fuels	29
Anver, Zwirneri & Nahfadenfabrik	37	Bristol Shipping Agency	38
Argus Chemical	17	Brown, Boveri & Cie	28
Armour & C°	27	Buckbee-Mears	24
Ascensori Italiani Riuniti	19	Byford & C° (D.)	37
Asimex-Institut Européen d'Assis-		Câblerie de Charleroi	31
tance & de Gestion	15	Caisse Nationale de Crédit Agricole	28
Associated Japanese Bank		Carburateurs Solex	22
(International)	25	Carburateur Zenith	22
Ateliers de Construction Electrique		Cartonnages Sentelles	31
de Charleroi-ACEC	31	Castagnetti & C° (Ing.)	24
Avebe	17	Ceat	31
Aviatube	30	Cegedur GP	30
Avit (France)	24	Charbonnages de France	22-35
Aziende Romane Imbattigliamento		Chemierohrwerke Prochaska	25
Bevante	27	Chemische Fabrik Schürholz	34
Bachy	15	Chimindustrie	34
Ballast Nedam Groep	15	Chimique des Charbonnages	35
Banco do Brasil	25	Cipac Deutschland	39
Bankhaus I. D. Herstatt	25	Clets Patons	37
Banque de Paris & des Pays-Bas	35	Cola-Cola Export	27
Banque Française du Commerce		Continental Parker	30
Extérieur	17	Control Data	26
Banque Nationale de Paris-BNP	17-35	Commercial Computers France	26
Basalan Isolierwolle	36	Commercial Credit	26
Bayer	29	Commercial Leasing Italia	26
Bayerische Hypotheken- & Wech-		Commercial Services France	26
selbank	25	Commercial Trust	26

Commerciale d'Affrètements & de Combustibles-SCAC	P. 33	Ethylène Plastique	P. 35
Commerciale Européenne	15	Eurocard Italiana	26
Commerzbank	25	European Enterprises Development	25
Commissariat à l'Energie Atomique	29	Européenne de Carburation	22
Compass	26	Européenne pour le Développement Industriel & Financier-EDIF	18
Computer Associates	23	Express Union	23
Correcta Werke	36		
Crédit Chimique	17	Fayette (La)	26
Crédit Commercial de France-CCF	20	Fabbrica Attrezature Meccaniche Oleodinamiche-Famo	21
Crédit Lyonnais	17	Facom	20
		Falconi (G. & C.)	19
Dai-Ichi Bank	25	Fiat	14
Dayde	18	Finachim	32
Deltec International	27	Financial Consultants	18
Delital	34	Financière pour Favoriser l'Industria- lisation des Régions Minières-Sofirem	22
Demoba	18	Financière Holding	28
De Standaard	23	Fives Lille Cail	35
Deutsche Bank	26	Fonderie Officine Vanchiglia-Safov	19
Deutsche Vergaser	22	Foss Electric (N.)	19
Deweka France Electrochimie	30	Frankfurter Kassenverein	26
Dior (Christian)	33	Froid Alimentaire-Cofali (Cie du)	28
Diva Holding	32		
Diwag Pharmazeutische Fabrik	34	Gantry Railing	19
Dortmunder Ritterbrauerei	28	Gelsenberg	29
Dresdner Bank	25	General Dynamics	28
Durham Dairy Products	27	Générale Alimentaire-Gasa	28
Dynacast Deutschland	37	Générale d'Electricité-CGE	18
		Générale d'Entreprises Electriques	18
Ebos	19	Générale de Participation Industrielle & Financière	17
Editions Montsouris	23	Gestioni Partecipazioni Industriali- Gepi (Sta di)	19
Editions Verkeke	23	Gevelot	21
EEB Wirtschaftberater	18	Giesse-France	19
Eisenlohr (G. M.)	37	Glauerdt Stahlflanschen (J.)	30
EKS Spezialmaschinen	22	Global Air Freight	39
Elvepe	30	Glückhauf Brauerei	28
Emella Wirk & Stickwarenfabrik		Gödecke	34
Mattes & Lutz	38	Grace & C° (W. R.)	38
Emsland-Stärke	17	Grand Trunk Warehouse & Cold Storage	27
Etudes & Commercialisation La Fayette (Sté d')	26	Greyhound	27
Etudes de Gestion & de Partici- pations pour le Développement de l'Economie Agricole	28	Grillo-Werke	29
Etudes & Outillages (Sté d')	22	Grünhut (Max)	39
Etudes Scientifiques & Industrielles de l'Ile-de-France-Sesif (Sté d')	34	Grupo Zuliano	35
		Gulf General Atomic	28

Hebebrand (Wilh.)	P. 37	Kömmerling	P. 35
Hemscheidt Maschinenfabrik (H.)	21	Krupp (Fried.)	28
Heraeus (W. C.)	16	Kunstcentrum "De Brug"	23
Herose (Gabriel)	37		
Herzberger Papierfabrik	32	Laboratoires Delagrange	34
Hobart Bros	18	Lacsoons	27
Hochttemperatur-Kernkraftwerke- HKG	28	Lamm Brauerei Kienle Magstadt	27
Hoechst	29	Langbein-Pfanhauser Werke-L. P. W.	30
Hutt	22	Lastonet Products	37
		Lovell's Shipping Transport Group	38
		Lee-Norse	21
Imperial Chemical Industries-ICI	18	Loeb Rhoades & C° (Carl M.)	35
Imperial Stevedoring	38	Lohse & C° (Carl)	37
Imprimerie de Montsouris	23	Lombard-Kasse	26
Industrial Waste Disposal	15	Lorraine de Forages & de Sondages	15
Industra Machines Benelux	20	Louis-Dreyfus & Cie	17-35
Industrie & Handels-Hiag	31	Lovida	32
Industrielle de Brevets & d'Etudes- Sibe	22	L. P. W. Espanola	30
Industrielle & Financière-CIF	22	Luftverkehrsunternehmen Atlantic	38
Industrielle & Financière Babcock- Fives	35	Luykx Bankiers (J.)	26
Industrielle des Métaux	22		
Ingenieursbureau Technipower Belgium	24	Machinefabriek Reineveld	20
Ingersoll-Rand	21	Marine International	15
Institut Mérieux	34	Marriott	38
Instituto Venezolano Petroquímica	35	Maschinenbau-AG Balcke	24
Intermail Conseil	23	Mayer & C°'s Scheepvaart	39
International Harvester	21	Mc Graw Hill	23
Internationale pour la Promotion d'Articles de Coiffure	33	McGregor Swire Air Service	39
International Publishing-IPC	23	Meadow Gold Dairies	27
Internationale Schweissdraht	18	Mediobanca	26
Interpublic Group	36	Metallgesellschaft	30
Investment A/B Promotion	19	Metzeler	36
Isarla	16	Mez	37
Italiana Della Union Chimique Belge	17	Miradia	33
		Mitsui Bank	25
Jardirama	39	Moet-Hennessy	33
Jürgen Engelhardt	20	Monde (Le)	23
Juvena Holding	32		
Johnson & Johnson	37	Nationale Air-Mali	39
		National Freight (Great Britain)	39
		Natronzellstoff & Papierfabriken- Natronag	32
		Nederlandse Sem	19
		Nederlandse Steffa	19
Kernbrennstoff-Wiederaufarbeitungs	29	Néocolle	35
Kestermann Maschinenfabrik (Rolf)	20	Neopac	31
Kleinewefers	16	Nickel Chrome	30
Ko Ma-Plastic	35	Nippon Kangyo Bank	25

Nomura Securities	P. 25	Rheinische Stahlwerke-Rheinstahl	P.20
Nord (Cie du)	28	Rhodanienne d' Entreprises & de	
Norddeutscher Rundfunk	22	Financement-Rhodafin	17
Norddeutsche Werbefernsehen	22	Rhodia Industrias Quimicas & Texteis	34
Nottingham Mfg	37	Rhône Poulenc	34
Nouvelle des Bauxites du Sud-Est	17	Ringier & C°	22
Nuklear-Chemie & Metallurgie- Nukem	29	Riviere Casalis	21
Ocean Steam Ship (The)	39	Rochette Atlantique (La)	31
Omnium	21	Rochette Cenpa (La)	31
Orange	33	Rockwell Mfg	20
Oriflame International	33	Röhm & Haas	16
Otis Elevator	18-19	Rolu Normembau	15
Otto & Sohne (Heinr.)	37	Rombach (J. B.)	20
Overzeeland Luchtvracht	39	Rothschild	28
Parfums Christian Dior	33	Rothschild (Edmond de)	28
Parker Lusitana	30	Royal Dutch Shell	33
Papierwerke Waldhof-Aschaffenburg	32	Saint Regis Paper	31
Pechiney	17-30	Salzgitter Stahl	31
Peine Ilseder Handels	31	Sanwa Bank	25
Peiner Düngemittel & Brennstoff- handel	31	Sardinia Development	21
Pension Fund Securities	18	SCAC-Combustibles	33
Permacel	37	Schneegans & C°	35
Philips International (D.W.)	39	Scholten-Honig	17
Placements Industriels & Agrico- les-Sophia	21	Schulthess-Brauerei	28
Plastica Brunello	34	Schwäbische Blähton	16
Plas-Va	34	Schweizerische Aluminium	30
Polimeres del Lago	35	Schwenk Zement & Steinwerke (E.)	16
Portland-Zementwerke Heidelberg	16	Seawhell	38
Precision Processes (Textiles)	37	Sedus Stoll	14
Production de Vapeur & d'Electri- cité en Lorraine-Sapvelor (Sté pour la)	35	Selas Corp. of America	24
Produits de Beauté Juvena	32	Selfit France	14
Produits Chimiques Pechiney-St Gobain	35	Shell Française	33
Promotions & Relations Publiques Soprorep (Sté de)	36	Shöller Lebensmittel	27
Publicita Internazionale-Pubblinter	36	Skogcell	32
Quadrant International	36	Skogsägarnas Industri-Siab	32
Qualitape	37	Sobol Associés	36
Radio Bremen	22	Société Générale	17
Rheinhold & Mahla	36	Södra Sveriges Skogsägarnas Förbund	32
		Sondages, Injections, Forages (En- treprises Bachy)	15
		Soprofa	23
		Soudure Exotherme (La)	18
		S. & P. Commissionaria Generale	34
		Springer (Axel)	23
		Spronk & Zonen (N.A.)	20
		Staflex J. Glauerdt Stahlflanschen	30
		Stahlwerke Peine Salzgitter	31
		Stampa (La)	23

Standard Brands	P. 17	Valbellina	P. 38
Stanko France	21	Valenite Modco	29
Stankoimport	21	Valeron (The)	29
Stanitalia	21	Valisère	34
Steigerwald Strahltechnik	25	Van Lanschot (F.)	26
Steinborn	20	Van Nelle (De Erven Ned. J.)	17
Stemmler Imex	21	Vereinigte Elektrizitätswerke Westfalen-VEW	28
Stokvis & Zonen (R.S.)	37	Vereinigte Kunststoffindustrie-VKI	36
Stoll (Christof)	14	Verkerke Reproducties	23
Studio Hamburg Atelierbetriebs	22	Vertriebsges. Bayern-Blähton	16
Stuttgarter Hofbräu	27	Vitapharma	32
Svenska Elektromagneter	19	Vivagel	28
Technic Union	23	Wachenfeld	30
Techniques d'Expansion Commer- ciale	36	Wang Laboratories	23
TEC-WPT Conseils en Publicité	36	Warner Lambert	34
Textilwerk Mann	38	Warner & Swasey	23
Thermosil	36	Wasner (Rudolf)	16
Thomson Organisation	23	Woolley & C° (W. B.)	39
Times Newspapers	23	Westfalenbank	24
Titt Getriebebau (Georg)	25	Westinghouse Electric	31
Trelleborg	19	Westminster Dredging Group	15
Tronke Stahlhandel	31	Westminster Gravels	15
Troyenne d'Applications Mécaniques	22	Whitmoyer Products	16
Tubes Perfecta	30	Wilkens (William H.)	36
Tube & Précision	30	Witco Chemical	17
Tudela Palacios & Conde	17	WPT-Wilkens-Pubblinter-TEC	36
UCB-Union Chimique	17	Yumbo	21
Uddeholms	29	Zavoni Crovna Zastava	14
Uni-Chemie	32	Zellstoff & Papierfabrik Frantschach	31
Union d'Etudes & d'Investissements	28	Zenith Aviation	22
Union Financière pour le Dévelop- pement de l'Industrie Alimentaire- Ufina	28	Zuivelcentrale	27
Union Tecnicas de Soldadora	18	Zurn Industries	24
United Reprocessors	29		
Usinage & Construction Automobile & Mécanique-Sucam (Sté d')	22		